



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE

*Pour une nouvelle gouvernance favorisant  
l'épanouissement humain et l'équilibre du territoire*

*1<sup>er</sup> avril 2010  
VERSION 2*

**Matthieu JOUBERT**  
Directeur de projet développement durable





## DEVELOPPEMENT DURABLE ET METAMORPHOSE INVISIBLE

1<sup>er</sup> avril 2010 : début de la semaine du développement durable, avec pour thème cette année : « changeons nos comportements ». L'occasion de rappeler que Nantes Habitat est engagé dans une stratégie globale de responsabilité sociétale et d'utilité sociale, résolument innovante et volontariste. Adoptée le 17 décembre 2009, elle se compose de 21 chantiers au service de l'équilibre du territoire et de l'épanouissement humain.

Portée par une vision de long terme, fondée sur les valeurs grâce auxquelles s'est échafaudé le mouvement du logement social, arrimée à une politique patrimoniale et sociale ambitieuse, au plus proche des quartiers et des habitants, la mutation de l'Office est donc bien en train de s'opérer, avec en ligne de mire le 21 février 2013, date anniversaire marquant son centenaire.

Au détour d'une visite organisée en début d'année, la presse régionale titrait sur « les Dervallières, un quartier en pleine métamorphose », et rapportait les propos d'une habitante : « tout change très vite. Ce sera superbe quand les travaux seront achevés. L'environnement est beau. L'évolution est positive car elle concerne à la fois le bâti, les équipements et les espaces publics. »

« Métamorphose » : le mot est lâché.

On le retrouve sous la plume d'Edgar MORIN, auteur d'une tribune parue dans le Monde en janvier 2010. Cette métamorphose est invisible : « tout en fait a recommencé, mais sans qu'on le sache. Nous en sommes au stade de commencements modestes, invisibles, marginaux, dispersés. Car il existe déjà, sur tous les continents un bouillonnement créatif, une multitude d'initiatives locales... Ces initiatives ne se connaissent pas les unes les autres, nulle administration ne les dénombre, nul parti n'en prend connaissance. Mais elles sont le vivier du futur. Il s'agit de les reconnaître, de les recenser, de les collationner, de les répertorier, et de les conjuguer en une pluralité de chemins réformateurs. Ce sont ces voies multiples qui pourront, en se développant conjointement, se conjuguer pour former la voie nouvelle, laquelle nous mènerait vers encore l'invisible et inconcevable métamorphose. »

La voie est tracée. Empruntons-la dans le sillage de Matthieu JOUBERT qui, dans cette deuxième version de son rapport, mise en ligne le 1<sup>er</sup> avril, soit le premier jour de la semaine du développement durable, poursuit et enrichit sa réflexion qu'il illustre d'exemples concrets à partir des chantiers qu'il pilote à Nantes Habitat.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, était rendue publique une version dite d'*initiation*. Le 1<sup>er</sup> avril 2010, lui succède ainsi une version d'*approfondissement* que complètera un troisième palier dit d'*expertise*.

Grâce à Matthieu JOUBERT et à la mobilisation de toutes les parties prenantes au premier rang desquelles figurent tous les agents de l'Office, quels que soient leur métier, leur grade et leur lieu de travail, les ailes du papillon commencent à se dessiner. La métamorphose est en cours. Elle en devient perceptible, contribution de Nantes Habitat à cette dynamique, à ce « bouillonnement créatif » qu'évoque Edgar MORIN.

**Christian RIQUELME**  
**Directeur général**





# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Développement durable :<br/>émergence et évolution du concept</b>                                     | <b>7</b>  |
| Les grandes conférences  | 9         |
| Protocoles, chartes, traités et conventions :<br>quels engagements au niveau international et européen ? | 17        |
| <b>Des constats inquiétants,<br/>des enjeux planétaires, des défis à relever</b>                         | <b>23</b> |
| <b>La prise en compte de ces enjeux<br/>au niveau européen et au niveau français</b>                     | <b>38</b> |
| <b>La stratégie Nantes Habitat de développement durable</b>  | <b>47</b> |





## Développement durable : émergence et évolution du concept

Les années 70 constituent un tournant dans la prise en compte au niveau mondial des impacts économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement sans précédent des sociétés humaines après la seconde guerre mondiale. L'élévation du niveau de vie et l'amélioration des conditions matérielles dans les pays du Nord étaient les signes d'un nouvel élan pour des populations qui souhaitaient rompre avec une période difficile et éprouvante de leur histoire. Toutefois, cette forte croissance s'est inévitablement accompagnée d'une utilisation accrue des matières premières et de l'énergie interpellant progressivement scientifiques et organisations non gouvernementales quant à la pérennité d'un tel système qui pourtant, à ce moment là, paraissait sans limite.

Comme le souligne Robert Kandel, « à l'époque, les soucis de l'environnement comprennent non pas le réchauffement global mais la propreté de l'eau et de l'air, la crainte du nucléaire, la gestion des déchets toxiques, la préservation de la nature et la protection des espèces ». Couplées à l'explosion démographique, les interrogations sur l'opportunité de maintenir ce modèle économique se multiplient.

En 1971, le Club de Rome, un « groupe rassemblant des économistes et des scientifiques, préoccupés par les problèmes de l'avenir de l'humanité »<sup>1</sup>, produit un rapport majeur intitulé *Halte à la croissance*. « Face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, le Club de Rome prône la croissance zéro ». En outre, cette année là, les Etats Unis créent leur Agence pour la protection de l'environnement et la France son ministère de la protection de la nature et de l'environnement.

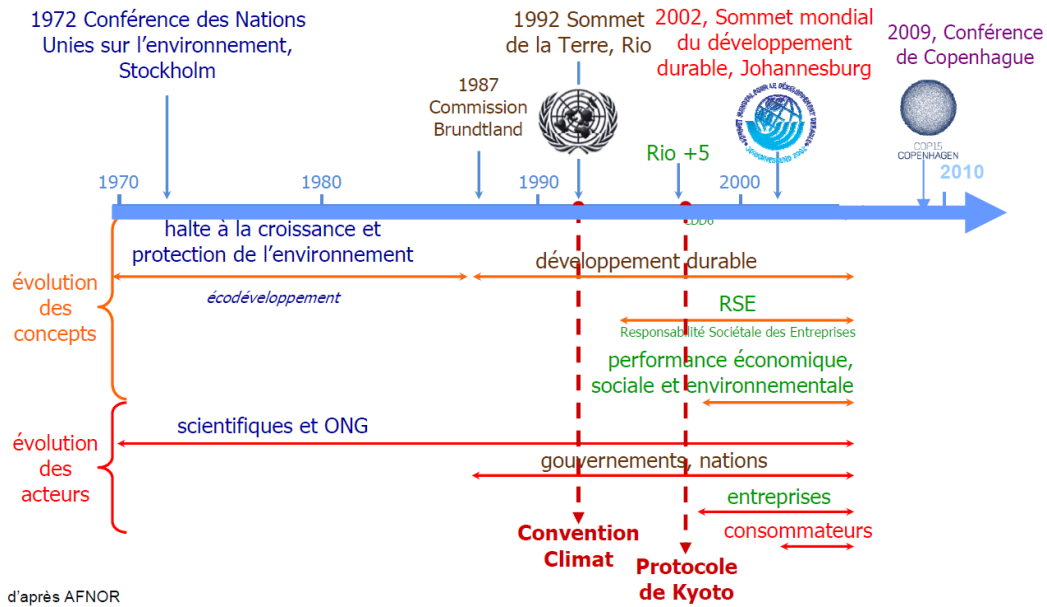
Ainsi, ces problématiques font leur entrée sur la scène politique internationale avec la tenue de grandes conférences impliquant progressivement un nombre de parties prenantes de plus en plus important. La prise de conscience évolue et ces manifestations reflètent à la fois l'intérêt et l'inquiétude de la société sur ces questions. De l'écodéveloppement au développement durable, les concepts ont évolué et des protocoles, traités et conventions sont venus renforcer l'action des Etats.

Le sommet de Copenhague, qui s'est tenu du 7 au 18 décembre 2009, marque un nouveau tournant dans ces grands cycles de réunion sur le développement durable. Autrefois réservés aux initiés, peu d'hommes politiques majeurs s'y déplaçaient. Aussi, lors des discussions sur le Protocole de Kyoto en 1997, chaque pays était quasi-exclusivement représenté par son Ministre en charge de l'environnement. Aujourd'hui, le phénomène a pris de l'ampleur et les inquiétudes ne se limitent plus seulement à la protection de l'environnement : chaque délégation est conduite, au moins lors de la réunion finale, par son chef de l'Etat. Les intérêts économiques sont considérables, le développement durable a franchi un nouveau palier. Depuis près de quarante ans, nombre d'acteurs se mobilisent pour répondre efficacement aux grands enjeux sociaux et environnementaux qui nous attendent.

---

1 Encyclopédie en ligne Larousse ([www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)).

## Les grandes dates du développement durable







## Les grandes conférences

### La Conférence de Stockholm – 1972 « Une seule Terre »

La conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, organisée en 1972 à Stockholm, avait pour ambition d'apporter une réponse aux dangers annoncés par le club de Rome l'année précédente. En effet, Les conclusions étaient alarmistes et prônaient un changement majeur de mode de vie pour maintenir un espoir de développement. En pleine guerre froide, Stockholm accueillait de nombreuses nations et pour la première fois, la Chine, alors nouveau membre de l'ONU. Il fallait alors généraliser le dispositif retenu à l'ensemble de la planète.

Comme l'explique Ignacy Sachs<sup>2</sup>, directeur honoraire des Hautes Etudes en Sciences Sociales, cette Conférence a permis de réunir autour de la table des acteurs aux points de vue diamétralement opposés. D'un côté « les partisans d'une « croissance sauvage » pour lesquels l'environnement représentait une invention des pays riches pour mettre des bâtons dans les roues des pays pauvres » ; pour eux, la solution était d'encourager les pays pauvres dans la croissance afin qu'ils puissent par la suite s'occuper d'environnement. De l'autre, « il existait les légistes, les partisans du taux 0 » pour qui il fallait stopper cette croissance irraisonnée faisant courir le monde à sa perte par le pillage des ressources et une forte pollution.

Le secrétaire général de la Conférence, Maurice F. Strong, a conduit à Stockholm une démarche forte qui a donné des résultats remarquables malgré les limitations institutionnelles. Bien que la Chine se soit au départ formellement opposée au texte sur la question de la démographie, un consensus a été trouvé à toutes les décisions. La déclaration finale énonça 25 principes visant « la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique ». Cette approche a d'ailleurs été largement appuyée par Indira Gandhi, « qui s'est fait l'écho des sentiments partagés par les pays en développement lorsqu'elle a souligné la relation étroite entre la pauvreté massive et l'environnement ». Un concept nouveau émerge alors : **l'écodéveloppement**.

La Conférence de Stockholm a eu de nombreuses répercussions pour les participants : une centaine de pays crée son ministère chargé de l'environnement ou des organismes de protection de l'environnement visant à faire appliquer les décisions prises en 1972 ; plusieurs organisations non gouvernementales ont également vu le jour. En outre, plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement furent conclus à la suite de la conférence. Enfin, une des conséquences majeures fut la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Au cours des années qui ont suivi la Conférence de Stockholm, un problème de gouvernance internationale relatif à la protection de l'environnement apparaît : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les prochaines Conférences devront le régler efficacement. Cependant, l'idée que la protection de l'environnement nécessite une approche intégrée fait son chemin et servira progressivement de fil directeur aux nombreuses réunions organisées à ce sujet. Quelques-uns partagent alors l'idée qu'il faut prendre en considération les questions sur la population, l'alimentation, l'urbanisation, les droits de l'homme, le développement social et les relations entre les hommes et les femmes s'il l'on veut lier protection de l'environnement et développement humain.

---

<sup>2</sup> Session de formation – Développement durable et Agendas 21, Mairie de Paris, 4 septembre 2006, disponible à l'adresse suivante : <http://www.paris.fr/portail/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=27507>

## La commission Brundtland

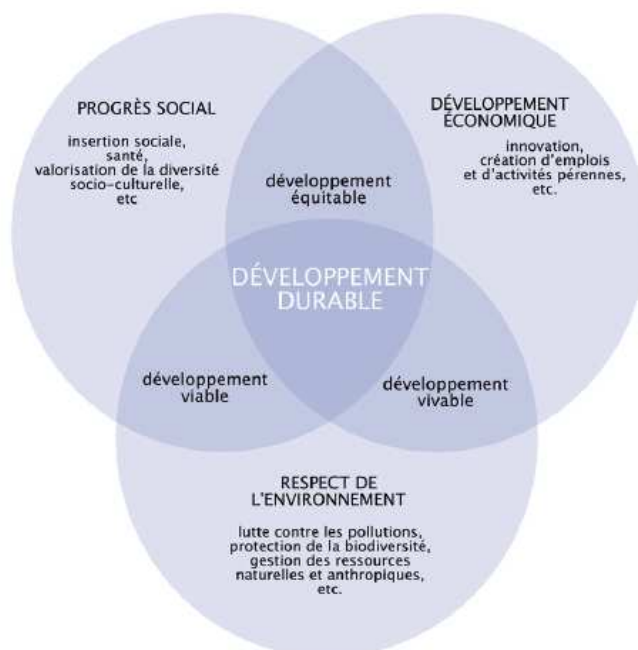
Les mentalités et les discours sur l'écodéveloppement progressent mais il manque cependant une approche véritablement nouvelle qui au-delà des considérations économiques prenne en compte les exigences sociales et écologiques énoncées lors de la Conférence de Stockholm. Parallèlement, la crise pétrolière des années 70 freine cet engouement et certains pays s'écartent de la ligne de conduite qu'ils avaient commencé à se fixer. L'ONU souhaite alors reprendre les travaux engagés afin de réunir « en un concept synthétique » les éléments de la démarche impulsée en 1972.

En 1983, l'ONU réunit donc la commission mondiale sur l'environnement et le développement présidée par Gro Harlem Brundtland, première ministre norvégienne. Elle rassemble une équipe internationale de personnalités qualifiées dans les domaines de la politique et de la science afin « d'apporter une approche intégrée et interdisciplinaire des problèmes environnementaux dans un cadre multilatéral ».

En 1987, cette commission propose dans son rapport « *Notre avenir à tous* » une définition au concept de « sustainable development » imaginé par l'union internationale pour la conservation de la nature, traduit en français par « développement durable » :

**« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les générations futures à répondre aux leurs ».**

Cette définition reste aujourd'hui encore une référence malgré les multiples tentatives de variantes. Parallèlement le modèle institutionnel représentant les trois piliers du développement durable s'est imposé. La classe politique est réceptive à ces travaux : les perspectives économiques sont à l'époque plus réjouissantes et la menace sur les écosystèmes se fait de plus en plus grande.





« La protection de l'environnement ne devrait pas être perçue comme un intérêt sectoriel mais comme un élément intégré dans le développement économique et social. Le rapport recommandait une gestion efficace des ressources naturelles, l'économie de l'énergie et une taille de la population en harmonie avec le potentiel des écosystèmes. Il préconisait également une augmentation importante des flux de capitaux et l'amélioration des conditions commerciales pour les pays en développement ainsi que la mise en place de mesures destinées à réduire l'écart du niveau de vie entre les pays riches et les pays pauvres. L'ordre du jour a donc été fixé pour la Conférence de Rio, et il a eu des conséquences importantes pour le Sommet de Johannesburg quinze ans après »<sup>3</sup>.

Le rapport Brundtland représente une avancée majeure au niveau international de la réflexion sur le développement intégrant « des préoccupations telles que la pauvreté, l'exclusion, la surexploitation des ressources au détriment des pays les moins développés. Elle (la commission) a recherché un compromis entre croissance, partage et répartition des richesses ».

---

<sup>3</sup> Lars-Göran ENGFELDT, Les chemins de Stockholm à Johannesburg.

## Le sommet de la Terre à Rio – 1992

A la définition donnée par la commission Brundtland manquait une déclinaison opérationnelle et concrète, un programme d'actions qui engagerait les Etats mais aussi l'ensemble de la société dans un modèle de développement économique efficace, socialement équitable et respectueux de l'environnement. C'est l'objectif du Sommet de la Terre à Rio qui s'est tenu du 3 au 14 juin 1992, **une référence dans l'action internationale**. La notion de « développement durable » n'a toutefois pas été retenue dans le titre de la Conférence. Les pays industrialisés les plus influents craignaient en effet que leur marge de manœuvre ne soit réduite bien qu'il soit acquis que les réflexions menées durant ce Sommet devraient désormais être abordées de manière plus globale.

« Deux éléments ont fait la force de la conférence de Rio. Le premier est le très grand nombre d'Etats participants, 172, soit la quasi-totalité des Etats alors membres de l'ONU, et le niveau de leur représentation : 120 Etats étaient représentés par leur chef d'Etat ou de gouvernement. Le second est la cohérence des résolutions prises et l'ampleur des actions décidées »<sup>4</sup>. Pour beaucoup c'est une grande satisfaction et cet événement est le signe qu'il est désormais nécessaire de passer à l'action et de ne plus réduire le développement durable à une simple déclaration d'intentions.

**La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement** est une liste de 27 principes précédée d'un exposé des motifs de l'engagement des pays présents sur la voie du développement durable. Cette déclaration pose les principes pollueur-payeur (le responsable de la pollution doit en assumer les coûts de réparation), de précaution (« en cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement »), de responsabilité.

De plus, les participants au sommet ont adopté un référentiel d'action : l'Agenda 21 (Action 21 en anglais) qui constitue la déclinaison en un programme d'actions des 27 principes évoqués ci-dessus. Il demande un effort humain et financier considérable de la part des pouvoirs publics. Il se compose de quatre sections comprenant 2500 recommandations :

- section I : la dimension sociale et économique ;
- section II : la conservation et gestion des ressources aux fins du développement ;
- section III : le renforcement du rôle des principaux groupes (les collectivités locales sont citées) ;
- section IV : les moyens d'investissement.

Enfin, la déclaration de principe sur la forêt a été adoptée et une Convention sur la désertification a été proposée. Deux Conventions mondiales ont été ouvertes à la signature :

- sur le changement climatique ou « convention climat », qui pose comme « objectif ultime » de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (gaz carbonique, méthane, oxydes nitreux, ozone troposphérique, chlorofluorocarbones) à un niveau qui exclut toute perturbation du système climatique d'origine humaine et sur la diversité biologique,
- sur la diversité biologique qui fixe trois objectifs (la conservation de la diversité biologique, qu'il s'agisse d'écosystèmes, d'espèces ou de ressources génétiques, l'utilisation durable de ses éléments et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques).

<sup>4</sup> Rapport d'information n°2248 par Jean-Pierre Dufau et Emilie Blessig – Délégation à l'aménagement du territoire – Assemblée Nationale



L'approche globale du développement durable a permis de prendre conscience de la responsabilité commune relative à la préservation de notre environnement naturel. En effet, La déclaration de Rio met en avant la nécessité d'une approche intégrée incluant dans chaque stratégie nationale l'ensemble des aspects que revêt le développement durable. Elle reste cependant un texte juridiquement non contraignant et la commission du développement durable, instance spécifique de régulation et de suivi de l'application de ce texte, a été mise en place pour agir par recommandation mais n'a ni pouvoir décisionnel ni moyens de contrainte.

La 19<sup>ème</sup> session extraordinaire de l'ONU en 1997 dressa un bilan décevant des résolutions de Rio. Les constats sont les suivants : l'engagement des Etats est limité, des désaccords éclatent entre américains et européens sur la question des gaz à effet de serre.



## **Le sommet mondial du développement durable à Johannesburg – 2002**

La 19<sup>ème</sup> session extraordinaire de l'ONU en 1997 dresse un tableau décevant des dispositions prises en 1992. En effet, force est de constater que les Etats ne se sont pas investis à la hauteur des déclarations formulées, leur engagement reste limité. Loin de céder à la tentation de l'autosatisfaction et de la complaisance, le Président de l'assemblée générale, le malais Ismail Razali déclara que loin des « grands espoirs » suscités à Rio, il fallait bien « procéder à une évaluation sobre et une reconnaissance honnête que les progrès en matière de mise en œuvre du développement durable restent insuffisants ».

C'est dans ce contexte que s'ouvre en 2002 la conférence de Johannesburg (« Rio +10 »), qui s'est tenue avec la volonté de relancer le processus entamé à Rio. Preuve de leur engagement, la participation des ONG et des acteurs du secteur privé est de plus en plus active. Il s'agissait alors de définir comment allait se mettre en œuvre l'Agenda 21.

L'ambition était grande mais le résultat n'était pas à la hauteur des attentes et de l'engouement perçu 10 ans auparavant. Ce sommet aboutit à une déclaration et un plan d'application (Objectifs du développement du millénaire) contenant peu d'innovations, mais l'approche est tout de même plus intégrée et mieux coordonnée. Cependant, elle a joué un rôle non négligeable d'impulsion auprès des Etats participants avec pour ambition de réaliser le plus rapidement possible leur agenda 21 et de mettre en place leur stratégie nationale de développement durable. Les conclusions de ce sommet ont tout de même suscité de nouveaux espoirs car la communauté internationale a pris des mesures décisives pour mettre en œuvre les objectifs fixés. Deux cents projets de partenariat public-privé ont également été annoncés.

Les 191 pays réunis en Afrique du Sud ont ainsi définis 5 chantiers prioritaires :

- le changement climatique ;
- l'éradication de la pauvreté ;
- la diversité biologique et culturelle ;
- les changements des modes de production et de consommation ;
- la mise en place d'une gouvernance mondiale pour humaniser et maîtriser la mondialisation.

Comme le rappelle Lars-Göran Engfeldt : « il y a dix ans, lors de la Conférence de Rio, les dirigeants mondiaux avaient démontré leur engagement personnel. Aujourd'hui, on attend d'eux qu'ils prennent des mesures précises et concrètes pour mettre ces engagements en pratique. Compte tenu des nouveaux défis de la mondialisation et des attentats du 11 septembre [2001], la nécessité de créer un partenariat mondial est d'autant plus convaincante ».

## Conférence de Copenhague – décembre 2009

Le sommet de Copenhague, s'est tenu du 7 au 18 décembre 2009. Un seul enjeu dans cette réunion internationale : trouver un accord pour freiner le changement climatique anthropique (relatif à l'activité humaine) et des solutions aux phénomènes déjà perceptibles à de nombreux points du globe. L'urgence est déclarée (le dernier rapport du GIEC a d'ailleurs contribué à cette prise de conscience) et chacun attendait de ce sommet des mesures ambitieuses et coordonnées pour les 192 pays présents. Mais les négociations ont été difficiles et les positions de chacun parfois déconnectées. Le résultat est loin d'être à la hauteur de l'espoir suscité par cette conférence internationale.

12 ans après le Protocole de Kyoto, qui fixait déjà l'objectif ambitieux de réduire de 5% les émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2012 par rapport au niveau de 1990, l'ONU souhaite conduire les Etats à signer un nouveau traité international. Il est aujourd'hui nécessaire d'élargir l'accord aux Etats-Unis (qui l'avaient signé mais ne l'avaient pas ratifié) et aux pays en « transition économique » comme la Chine (plus gros émetteur mondial de gaz à effet de serre), l'Inde et le Brésil. Toutefois, malgré de nombreux signaux d'alarme, les négociations restent complexes sous-tendant un nombre important d'enjeux économiques. L'élection de Barack Obama à la tête des Etats-Unis a bien relayé de nouveaux espoirs mais la route reste longue.

En outre, des points très sensibles restent à régler : les objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment des pays industrialisés, et le financement du futur accord, indispensable pour aller vers un développement propre et pour aider les pays les plus vulnérables à s'adapter aux changements climatiques.

Ainsi, cinq points essentiels alimentent la discorde :

- limiter à 2°C la hausse moyenne des températures ;
- suivre les promesses exprimées et les tenir ;
- le financement des pays riches pour les pays en voie de développement ;
- l'avenir du protocole de Kyoto ;
- la sauvegarde de la forêt tropicale.

Les conclusions du sommet ont entraîné une grande inquiétude et un fort scepticisme du côté de la société civile. En effet, pour beaucoup, le pouvoir politique a montré ses limites à agir et l'impulsion ne pourra venir que de la base. Le sommet a également révélé l'avènement d'un nouveau tandem qui comptera dans les futures négociations : les Etats-Unis et la Chine. De plus, le sentiment dominant est que ce sont finalement les plus gros pollueurs qui mènent les débats. Ainsi, les limites du leadership de l'Union Européenne sont apparues au grand jour et le travail réalisé par les 27 dans la lutte contre le changement climatique n'a pas été pris en considération. En outre, la question de la poursuite du Protocole de Kyoto reste posée. Enfin, la conférence des parties (COP 15) impulsée par l'ONU est mise à mal, il faut désormais trouver un nouveau mode de gouvernance adaptée à la nouvelle donne internationale.

Malgré ces conclusions alarmistes, le tableau n'est pas si sombre et des avancées positives sont à souligner :

- Des pays pour qui le changement climatique n'était pas une priorité ont enfin reconnu la réalité des conclusions du GIEC et admis la nécessité de s'engager pour lutter contre ce dérèglement (Etats-Unis en tête) ;
- Les pays les plus riches ont commencé à s'entendre pour financer l'action des pays en développement ;



- L'approche du changement climatique est désormais globale, elle ne s'en tient pas à une vision purement écologique ;
- Le niveau local (ONG, collectivités territoriales, citoyens...), au regard du manque d'investissement politique, s'est fortement mobilisé pour, à son niveau, répondre favorablement aux défis majeurs qu'impose le changement climatique. Le concept « agir local » prend désormais tout son sens et chacun à son niveau a les moyens de s'engager. Comme l'exprimait un des participants : « le fiasco est global, non local. [...] La réalité est que le monde n'est pas mûr pour être gouverné en communauté ».





## Protocoles, chartes, traités et conventions : quels engagements au niveau international et européen ?

### **Au niveau mondial...**

#### **La convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique**

Signée par 162 pays, elle est le socle de toute coopération internationale sur le climat. Elle a été adoptée en 1992 et est entrée en vigueur en 1994. C'est une avancée importante dans la lutte contre le réchauffement climatique puisque cette convention reconnaît la responsabilité historique des pays industrialisés dans le dérèglement climatique mais également le droit des pays pauvres, responsables de très faibles émissions, d'accéder au développement de leur société. De plus, elle implique chaque pays signataire dans l'élaboration de leur politique de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. A l'image de nombreux textes internationaux, cette convention n'a pas de pouvoir coercitif et aucun objectif chiffré de réduction des émissions n'est proposé.

L'objectif de la convention est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute « perturbation anthropique dangereuse du système climatique » (article 2). Elle définit les résultats à atteindre en fonction des possibilités de chaque pays. Ainsi, pays riches et pays en voie de développement doivent coordonner leurs actions mais les objectifs qui leurs sont assignés sont évidemment différents.

La Conférence des Parties (COP) qui se réunit tous les ans lors de sommets mondiaux vérifie la bonne application des objectifs de la Convention et énonce la nouvelle feuille de route à suivre par les Etats signataires. Elles ont eu lieu à Bali (Indonésie) en 2007, à Poznań (Pologne) en 2008 et à Copenhague (Danemark) en 2009. Elle est appuyée par deux organes techniques : l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (interface scientifique et politique) et l'organe subsidiaire pour la mise en application (contrôle de conformité aux objectifs de la convention).



## **Le protocole de Kyoto**

Le protocole de Kyoto, dont l'objet est la lutte contre le changement climatique, est le plus connu du grand public. Les États qui le ratifient s'engagent à réduire leurs émissions de certains gaz à effet de serre (notamment le dioxyde de carbone et le méthane), considérés comme responsables pour une large part du réchauffement climatique, de 5% en moyenne (par rapport à leur niveau de 1990) sur la période de 2008 à 2012. En effet, chaque pays a déterminé son objectif individuel au regard des projections de croissance de ses émissions, de sa capacité financière et de son engagement dans le domaine du changement climatique.

Ainsi, on distingue trois catégories de pays dont les engagements sont proportionnels à leur capacité d'investissement : les pays développés, les pays en transition (qui émettent pour la plupart autant de GES qu'en 1990), les pays en développement (qui n'ont pas d'objectif quantitatif mais l'obligation de mettre en place des outils de mesure de leurs émissions).

L'impact médiatique et les négociations qui en ont découlé ont permis au public de prendre conscience de l'urgence de la situation et de la nécessité d'une réponse internationale pour y remédier. Dans un contexte de mondialisation, les décisions prises à ce niveau sont primordiales d'un point de vue économique et nécessite d'impliquer un maximum d'États. En effet, beaucoup ont simplement vu une perte de leur avantage compétitif et un frein à leur développement et n'ont pas souhaité y prendre part.

La communauté européenne, très impliquée dans la mise en place de la convention-cadre l'a approuvé le 29 avril 1998 avec la volonté de le faire entrer en vigueur avant le sommet mondial du développement durable de Johannesburg. Les États membres se sont donc engagés à le ratifier avant le 1<sup>er</sup> juin 2002. Ils doivent réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 8% entre 2008 et 2012. Pour y parvenir des moyens ont été proposés :

- le renforcement ou le déploiement de politiques nationales de réduction des émissions ;
- la mutualisation (échange d'expériences ou d'informations), la coopération transfrontalière.

En outre, l'article 17 du protocole prévoit la mise en place d'un marché international des droits d'émission de GES et permet de fixer le coût de la tonne émise grâce à des mécanismes de marché. Chaque site industriel est appelé à respecter son quota annuel d'émission et peut revendre ses titres sur un marché d'échange s'il n'a pas été dépassé. L'Union européenne a créé en 2003 de son propre système d'échange afin d'engager un mécanisme de réduction des émissions de GES à moindre coût.



### **Fonctionnement du marché européen de quotas d'émission** **Document du RAC-F (Réseau Action Climat – France)**

Les Etats membres adoptent des Plans Nationaux d'Allocation de Quotas (« PNAQ ») dans lesquels ils fixent la quantité globale de quotas qui seront affectés aux installations établies sur leur territoire et visées par la directive (détermination du « plafond d'émissions »).

L'exploitant de l'installation concernée reçoit ainsi en début d'année une quantité déterminée de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> - un quota équivaut à l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone. En fin d'année, l'exploitant devra restituer autant de quotas qu'il aura rejetés de tonnes de CO<sub>2</sub> au cours de l'année civile écoulée. La présentation de ce système en tant que « marché de droits à polluer » est donc erronée : là où le droit à polluer était auparavant illimité, on fixe aux entreprises une limite à leurs émissions.

L'élément original du système, qui fait passer la directive du statut d'instrument réglementaire à celui d'instrument économique, est que les quotas pourront, sous certaines conditions, être échangés entre installations (système « cap and trade »). Pour remplir leurs obligations, les exploitants auront donc le choix entre diminuer leurs propres émissions ou acheter des quotas sur le marché communautaire.

Si, en fin d'année, l'exploitant n'est pas en mesure de restituer autant de quotas que ses émissions constatées, il devra payer une amende de 40 euros par tonne de CO<sub>2</sub> excédentaire au cours de la première phase de fonctionnement du système (2005-2007) et de 100 euros à partir de 2008. Pour préserver le bénéfice environnemental du système, le paiement de l'amende ne dispense pas l'exploitant de restituer l'année suivante un nombre de quotas correspondant à ses émissions excédentaires.

Le protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février 2005. Des grands pays industrialisés et fortement émetteurs de gaz à effet de serre comme l'Australie et les Etats-Unis ne l'ont pas ratifié.



## **Au niveau européen...**

### **L'Acte Unique européen et le traité d'Amsterdam**

L'Acte Unique européen est entré en vigueur le 1er juillet 1987, il a pour objectif d'achever la mise en place du marché unique sans frontières intérieures (il est le prolongement du Traité de Rome de 1957 instituant la communauté économique européenne). Il permet de rééquilibrer la responsabilité sociale et politique de l'Europe qui n'avait, à son commencement, qu'une vision quasi-exclusivement centrée sur les aspects économiques.

Au travers de cet Acte Unique, les états membres délèguent une partie de leur pouvoir de décision aux institutions européennes. Ainsi l'environnement, la réforme des fonds structurels avec l'objectif d'assurer une cohésion économique et sociale, la santé et la sécurité des travailleurs rentrent dans le domaine de compétence de l'Union Européenne (UE) : c'est l'émergence d'une politique environnementale et l'élargissement des prérogatives de l'Europe aux questions sociales. Toutefois, il est précisé l'UE n'intervient que lorsque les actions sont susceptibles d'être mieux réalisées au niveau communautaire qu'au niveau des États membres (principe de subsidiarité).

Dans le domaine social par exemple, deux articles viennent renforcer les décisions antérieures : il permet à l'UE de prendre des prescriptions minimales pour promouvoir « l'amélioration du milieu du travail, pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs » et lui attribue de la tâche de développer le dialogue social au niveau européen. Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'Acte Unique ajoute trois nouveaux articles qui permettent de « préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement, contribuer à la protection de la santé des personnes et assurer une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles »,

L'objectif du Traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997 (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999), est de parvenir à « un niveau élevé d'emploi » en mettant en place une meilleure coordination entre les politiques nationales de lutte contre le chômage. La politique sociale devient une politique communautaire, elle met l'accent sur la réglementation et la lutte contre l'exclusion. En outre, le traité reconnaît la nécessité de conserver des services d'utilité publique appelés services d'intérêt économique général. Il prend également un certain nombre de mesures qui tendent à rapprocher l'UE de ses citoyens.

De plus, c'est la première fois qu'apparaît dans un traité communautaire le concept de développement durable reconnu comme un objectif fondamental de l'Union européenne :

*« DÉTERMINÉS à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, compte tenu du principe du développement durable et dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur, et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement, et à mettre en œuvre des politiques assurant des progrès parallèles dans l'intégration économique et dans les autres domaines ».*



## La Charte d'Aalborg

Adoptée par 330 municipalités européennes à Aalborg au Danemark le 27 mai 1994, la charte des villes durables a renforcé l'engagement européen dans le développement durable et réaffirmé la ville comme échelon pertinent de l'action au regard de leur histoire et de l'urbanisation croissante qui s'opère actuellement. En effet, beaucoup d'études font état de ce phénomène et des enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui en découlent. Aujourd'hui environ 50% de la population mondiale vit dans une agglomération (70% dans les pays riches), émet 80% du CO2 mondial et utilise à elle seule 75% de l'énergie mondiale.

Comme le souligne Manuel Domergue dans le hors-série d'Alternatives économiques sur l'économie durable, « l'organisation actuelle des villes est anti-écologique. Et la périurbanisation ne fait qu'aggraver les choses. Un autre urbanisme est possible (et nécessaire) ». La ville est consommatrice d'espace et de ressources, qui plus est, elle peine à trouver un modèle social acceptable et partagé par tous. Les éco-quartiers fleurissent un peu partout en Europe, signe fort de l'engagement des signataires de la Charte. Mais cette nouvelle approche, telle qu'elle est appréhendée actuellement, est-elle suffisante et pertinente ? Pour sa part Catherine Charlot-Valdieu, Présidente du Réseau européen pour un développement urbain durable, juge que « les maires abusent de l'appellation d'éco-quartier : il y a des subventions à la clé, c'est politiquement payant et ça attire l'attention des médias ». Il faut donc être prudent et que la Charte apporte une réelle plus-value et une ligne de conduite exemplaire.

Cette charte propose une traduction aux recommandations de l'agenda 21 définies à Rio. En effet, en la signant, les pouvoirs locaux s'engagent à « déployer tous leurs efforts pour parvenir à un consensus sur un programme local en réponse à l'action 21 ». Elle met en avant la nécessité d'un renouvellement de la gouvernance urbaine en développant un lien de proximité avec les habitants en créant des espaces de paroles adaptés. Elle prône un renouvellement urbain durable, à savoir qu'« un système de gestion qui repose sur les principes de la durabilité autorise à prendre des décisions qui non seulement représentent les intérêts des parties concernées mais aussi ceux des générations futures. »

L'économie des villes durables doit se rapprocher des principes énoncés ci-dessous :

- « **1.** Investir dans la conservation du capital naturel restant (réserves en eaux souterraines, sols, habitats d'espèces rares).
- 2.** Favoriser la croissance du capital naturel en réduisant notre niveau d'exploitation actuel, par exemple vis-à-vis des énergies non renouvelables.
- 3.** Soulager les réserves en capital naturel en en constituant de nouvelles (par exemple sous forme de parcs récréatifs communaux, pour alléger la pression sur des forêts naturelles)
- 4.** Accroître le rendement final des produits (bâtiments énergétiquement rationnels, transports urbains respectueux de l'environnement). »

Aujourd'hui le phénomène prend de l'ampleur et 1300 collectivités ont signé cette charte.



## La Convention d'Aarhus

Le 25 juin 1998, plusieurs états européens (dont la France) ont signé la convention d'Aarhus dont l'objet est défini au 1er article : « *afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque Partie garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement* ». Elle est entrée en vigueur le 30 octobre 2001, la France l'a ratifiée le 8 juillet 2002.

La Convention marque un progrès considérable en matière de démocratie participative, d'implication du citoyen dans les affaires locales en matière d'environnement et responsabilise les autorités publiques dans la transmission des informations intéressant la vie de chacun. Elle propose donc une nouvelle gouvernance prônant la proximité et la transparence. Ce texte prévoit notamment la consultation du public sur les projets sensibles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement en lui soumettant l'ensemble des options envisagées.

Toutefois, son application en France connaît quelques difficultés, un arrêt de 2007 expose de manière implicite que cette convention impose des devoirs aux Etats mais ne crée pas directement de droit pour les particuliers ou associations. Elle a tout de même été consacrée par la Charte de l'environnement en 2005 et encadrée par un dispositif juridique spécifique.

## **Des constats inquiétants, des enjeux planétaires, des défis à relever**

Nous ne pouvons plus fermer les yeux et nous cacher face aux déséquilibres sociaux et environnementaux que nous avons créés au niveau mondial. La crise économique qui nous touche depuis 2008 et dont la sortie est timidement annoncée vers la fin de l'année 2010, tend à les aggraver et met en lumière les dysfonctionnements d'un système qui n'est plus vivable. « Pour la première fois, on comprend qu'il faut tenir compte du monde réel et de ses limites »<sup>5</sup>. Notre planète possède d'innombrables ressources en quantités limitées et la surconsommation d'une partie de la population mondiale impacte l'ensemble de ses habitants. Des contraintes se posent à nous, nous devons changer si nous voulons continuer à pouvoir assouvir durablement nos besoins (alimentaires, loisirs, sécurité, sociaux...) tout en permettant aux pays les plus pauvres d'accéder à un niveau de vie décent et tendre vers une société meilleure dans un contexte d'explosion démographique, principalement concentrée dans les villes.

La situation est très complexe et les récentes conférences internationales ont montré la difficulté à déployer une gouvernance mondiale pour une sortie de crise rapide et globale. C'est dans ce sens qu'Edgard MORIN, dans un article du Monde, déclare que le « le système Terre est incapable de s'organiser pour traiter ses problèmes vitaux : périls nucléaires qui s'aggravent avec la dissémination et peut-être la privatisation de l'arme atomique ; dégradation de la biosphère ; économie mondiale sans vraie régulation ; retour des famines ; conflits ethno-politico-religieux tendant à se développer en guerre de civilisation ». D'un autre côté, le scepticisme de certains scientifiques et d'une partie de la population sur les problèmes qui nous menacent implique une opposition qui freine des processus vertueux. Le discours ambiant propose peut-être une réalité parfois incomplète sur le développement durable qui a tendance à brouiller les pistes ?

Ce chapitre a vocation à dresser un état des lieux, non exhaustif, des grands enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle mettant en avant les constats alarmants que nous dressent les scientifiques, les associations, les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités territoriales, les citoyens, les économistes, les sociologues...

### **La lutte contre les exclusions et les inégalités sociales**

Les écarts économiques et sociaux ne cessent de se creuser depuis plusieurs années. Auparavant, la comparaison se faisait principalement entre pays riches et pays en voie de développement ; aujourd'hui une part croissante de la population des « pays développés » vit dans des situations précaires très préoccupantes. La crise économique qui a débuté en 2008 aggrave ce phénomène et la question sociale se pose de plus en plus avec des conséquences en termes de nutrition, de santé, d'éducation... Selon un rapport de la commission européenne produit en 2007, 8% des citoyens disposant d'un emploi vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Comme l'explique Martin Hirsch, haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, « en France, la pauvreté ne diminue plus. 7,1 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec parfois moins de 817 euros par personne et par mois ». Dans ces conditions, comment accéder à un logement décent, à la mobilité, à l'emploi, à l'énergie, à l'économie numérique, aux services de santé... ? D'autant plus qu'en 2009 les chiffres du chômage ne cessent d'augmenter. Cette pauvreté touche davantage les jeunes, les personnes âgées et même des travailleurs (qu'on appelle « les travailleurs pauvres »).

---

<sup>5</sup> Interview du philosophe Dominique BOURG pour le magazine Télérama n°3090



Le 10<sup>ème</sup> rapport annuel de la fondation Abbé-Pierre souligne que *"l'aggravation progressive de la crise du logement aboutit à un vrai problème de société"*. En effet, 3,5 millions de français sont mal-logés et dix millions sont affectés de près ou de loin par la crise du logement. De plus, ce chiffre pourrait augmenter au regard de l'équilibre fragile maintenu par certains ménages qui pourrait se rompre en cas de divorce ou de perte d'emploi par exemple. Le manque de logements et le montant des loyers sont les principales raisons de cette situation.

En outre, ce rapport souligne également la situation des enfants mineurs qui souffrent du mal-logement. Ils sont environ 600 000 et sont exposés quotidiennement à de lourds problèmes de santé (saturnisme, affections respiratoires, mauvaise alimentation, mauvaise hygiène, troubles du sommeil) mais également à des problèmes de scolarité et d'intégration sociale.

Enfin, l'accès de tous aux ressources énergétiques devient problématique. L'expression « précarité énergétique » fait ainsi son apparition et désigne les ménages utilisant plus de 10% de leur revenu mensuel pour régler leur facture de chauffage et d'électricité. Un rapport du Grenelle de l'environnement met en lumière cette réalité et tente de définir un plan d'action susceptible d'aider les plus démunis à faire face à ces dépenses croissantes mais essentielles.

Au niveau mondial, ce sont près de 3 milliards d'individus qui disposent de moins de 2 dollars par jour. Une des conséquences est l'urbanisation croissante avec des personnes prêtes à tout quitter pour pouvoir s'installer dans les villes et espérer une vie meilleure. A l'heure actuelle, toutes les cités ne sont pas préparées à ces arrivées massives et nombre de bidonvilles se créent dus à une trop forte pression démographique. En outre, 854 millions de personnes souffrent de malnutrition.

Selon le rapport de suivi sur l'éducation pour tous de l'UNESCO remis fin janvier, l'objectif de 2015 ne pourra être tenu. En 2010, 72 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde. Les pays les plus touchés sont les pays africains mais d'autres inégalités apparaissent : les inégalités entre sexes (54% des enfants non scolarisés sont des filles), riches/pauvres, ethniques (par exemple la communauté kurde en Turquie). Il faudrait 11,7 milliards d'euros par an jusqu'en 2012 pour atteindre la scolarisation universelle.

#### **Les femmes exclues**

Trois chiffres déterminent aujourd'hui le sexe de la pauvreté laborieuse en France : 80% des temps partiels sont des femmes, 80% des salariés gagnant moins que le SMIC sont des femmes, 80% des smicards sont des femmes. Contrairement à d'autres pays européens, l'histoire du travail féminin en France ne s'est pourtant pas construite autour du temps partiel : c'est à temps plein que les femmes ont afflué sur le marché de l'emploi salarié dans les années 1960. Le travail à temps partiel n'a fait irruption qu'au début des années 1980, à la faveur de la crise et sous l'incitation des politiques publiques (de droite comme de gauche). Le temps partiel a fini par s'installer jusqu'à devenir un mode de gestion des entreprises, même quand ces aides ont été supprimées dans les années 2000. « *En théorie, l'égalité est inscrite partout, mais on se retrouve à avoir reconstruit de toutes pièces une forme d'inégalité : aujourd'hui, ce sont massivement les femmes qui travaillent moins pour gagner moins* », constate Margaret Maruani, sociologue et directrice de recherche au CBNRS (1).

Florence Aubenas

(1) « *Travail et emploi des femmes* », La Découverte, 2006.



## Le changement climatique

Le changement climatique est un phénomène majeur, le plus véhiculé par les médias et par les scientifiques du monde entier. Nous faisons souvent l'amalgame avec le réchauffement climatique qui n'en est qu'un composant. En effet au-delà des variations de température que l'on constate actuellement, le changement climatique recouvre également l'augmentation de la pluviométrie, la fréquence accrue des événements extrêmes, l'affaiblissement ou la démultiplication de courants, la hausse du niveau des mers... Tous ces éléments sont interdépendants et constituent un défi majeur pour les prochaines années. C'est un phénomène mondial, le climat ne connaît pas de frontières et c'est en cela que l'approche reste très complexe. Bien que nous ne connaissions pas avec précision l'ensemble des impacts liés à ces phénomènes, certains constats sont éloquentes et les projections réalisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne sont pas rassurantes.

Les activités humaines sont largement mises en causes dans le changement climatique « anormal » en cours depuis le siècle dernier. En 1990, à la question « les activités humaines influencent-elles le climat ? » les experts du GIEC répondaient « on ne sait pas » ; aujourd'hui la réponse est « très probablement » (avec plus de 90% de certitude).

Toutefois, de récentes affaires comme le « Climategate » mettant en cause des scientifiques du GIEC jettent le trouble sur ces informations. Les climato-sceptiques tentent ainsi de reprendre l'avantage et s'appuient sur des chiffres qui marquent une tendance à la baisse (arrêt de l'élévation du niveau des océans, oscillations naturelles qui masquent les effets du réchauffement, fluctuations dues au soleil...).

Cependant, le changement climatique relatif aux émissions de gaz à effet de serre recouvre de multiples réalités que l'on ne peut éluder par la simple question de l'élévation des températures.

Bien qu'ils ne puissent pas encore être déterminés avec précision, les impacts attendus en France au 21<sup>ème</sup> siècle sont (liste non exhaustive) :

- l'augmentation de la température moyenne de 1°C à 4°C ;
- la disparition de certaines espèces d'arbres et l'accroissement du risque d'incendie ;
- l'augmentation de la fréquence des canicules estivales : mortalité, développement de maladies, pollens, allergies ;
- l'augmentation du niveau de l'eau et la submersion des zones basses ;
- l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes extrêmes (tempêtes) ;
- la diminution de la couverture neigeuse ;
- la redistribution des activités touristiques : baisse de la fréquentation dans les régions chaudes, diminution de la durée d'enneigement et reconversion des stations de sports d'hiver ;
- l'augmentation des précipitations en hiver et leur diminution en été avec assèchement prononcé dans les régions du Sud ;
- La diminution de la ressource en eau : baisse du niveau des réserves d'un côté, inondations de l'autre, dans les deux cas une situation critique difficile à anticiper ;
- Le redéploiement des activités agricoles : répercussions sur les productions et conversion des cultures.

La France n'est évidemment pas épargnée par ces phénomènes, la dynamique du Grenelle de l'environnement permet de commander des études qui viennent alimenter de plus en plus précisément la réflexion nationale sur les actions à engager et dénoncent l'urgence de la situation. Un rapport a d'ailleurs mis en lumière les potentielles pertes financières engendrées au niveau national par le changement climatique, celui de l'ONERC (Observatoire national sur les effets du changement climatique) intitulé *L'évaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France*. L'idée que les pays tempérés sont relativement à l'abri des effets négatifs ne s'avère pas aussi vraie que prévue. Bien que les pays riches puissent s'adapter plus facilement, ce rapport souligne le fait que les coûts engendrés par le changement climatique pourraient être importants et toucher plusieurs grands secteurs économiques. Il ne s'agit que de projections mais elles serviront à alimenter le Plan national d'adaptation au changement climatique. Ceux qui ne s'y prépareront pas s'exposent à de lourdes pertes financières comme le résume le journal Le Monde daté dimanche 27 et lundi 28 septembre 2009 : les secteurs de l'eau, l'agriculture, les activités forestières ou le tourisme.



« Les signes du réchauffement de la planète se multiplient [...] : le changement climatique est bien en marche. Il ne s'agit plus de savoir si c'est une illusion, mais de se mettre d'accord sur l'ampleur du phénomène mais aussi de la mobilisation mondiale pour à minima stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre »<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Philippe Richert, sénateur du Bas-Rhin, Président du Conseil national de l'air

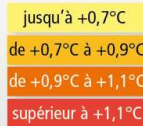


### Réchauffement observé au XX<sup>e</sup> siècle

### Réchauffement simulé au XXI<sup>e</sup> siècle



+0,9°C en France\* en moyenne



Modèle Arpège Météo-France, selon scénario A2\*\* du GIEC

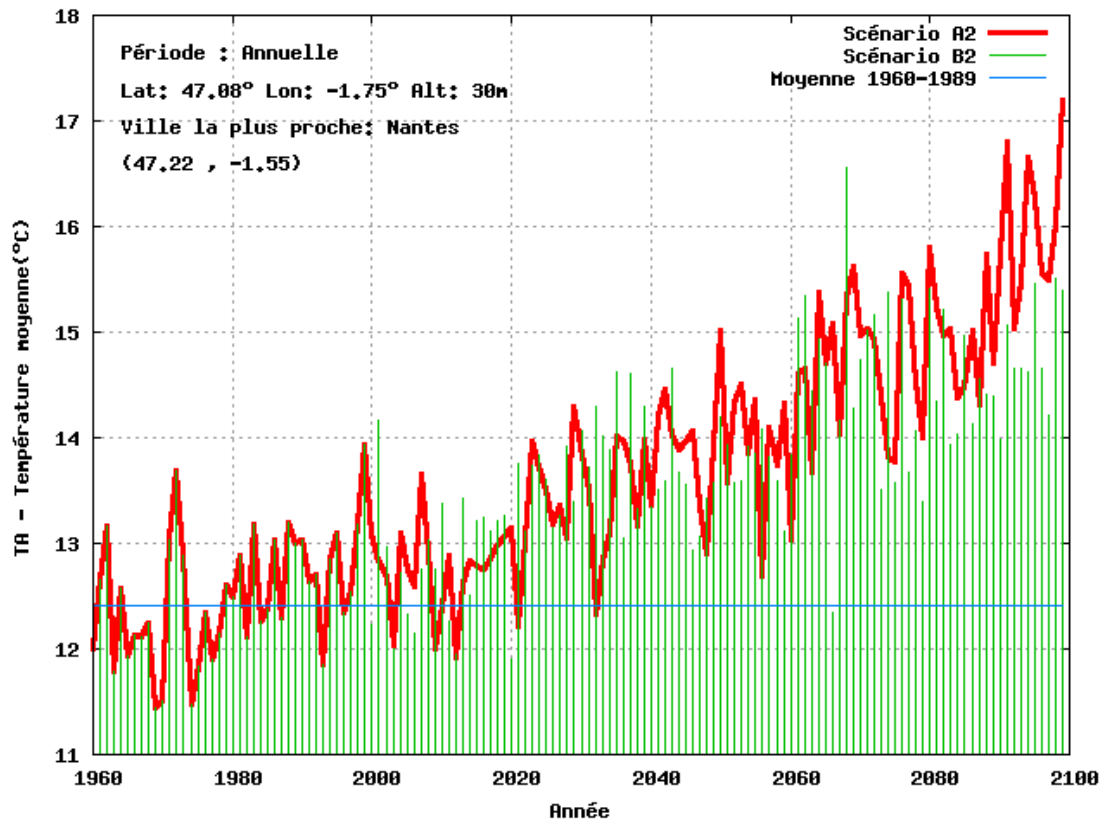


\*et + 0,74°C sur la température moyenne globale mondiale.

\*\*Monde hétérogène avec fort développement économique et démographique, sans efficacité énergétique.

Source : Météo-France

## Evolution de la température moyenne à Nantes projetée jusqu'en 2100



## Les ressources énergétiques

En lien étroit avec le changement climatique, la question de l'énergie et de son approvisionnement devient centrale. En effet, la demande d'énergie primaire (énergie disponible dans la nature avant transformation) est en expansion au niveau mondial et le pétrole, le gaz naturel et le charbon (forts émetteurs de Gaz à Effet de Serre) représentent une part non négligeable du bouquet énergétique (la tendance se confirme). Transports, agriculture, résidentiel et tertiaire, industrie sont autant de secteurs directement concernés. Un point positif tout de même, les gains d'intensité énergétique (rapport entre le CO<sub>2</sub> émis et les biens produits) s'améliorent chaque année dans beaucoup de pays. Par exemple, de 1990 à 1996, l'intensité énergétique de la production chinoise a diminué de 40%, passant de 1500kg de CO<sub>2</sub> à 900kg par millier de dollar de produit intérieur brut (PIB), la tendance est similaire en France comme dans beaucoup de pays de l'Union européenne. Ce n'est cependant pas encore suffisant.

En France, les leviers à actionner pour diminuer notre consommation d'énergie sont nombreux. La rénovation énergétique des bâtiments est une piste largement préconisée à l'heure actuelle. Cependant nous devons investir d'autres pistes pour diminuer de manière significative notre consommation.

La flambée des prix des ressources primaires mais aussi leur déclin annoncé nous poussent à prendre des mesures pour tendre vers l'indépendance énergétique et la mise en place d'un dispositif pérenne d'accès à l'énergie. En effet, les risques de fracture énergétique sont grands et représentent un enjeu majeur pour notre société car nous sommes très dépendants et consommateurs parfois excessifs de ressources. Les solutions ne sont pas toujours évidentes et la recherche dans ce secteur devrait s'intensifier : la production de biocarburants par exemple fait peser une contrainte lourde sur les prix des productions agricoles et sur la crise alimentaire mondiale ; la compétition entre les usages peut devenir problématique en termes d'espace consommé en période de crise mondiale.

D'autre part, le modèle de la ville que nous construisons actuellement accroît notre besoin en énergie. La lutte contre l'étalement urbain préconisée par le Grenelle de l'environnement et la politique de maîtrise de l'usage des sols ont vocation à nous faire sortir progressivement de ce schéma qui, à terme, n'est plus soutenable. La voiture a modelé le visage de nos centres urbains et favorisé la création de zones périurbaines dont les prix étaient plus accessibles pour les ménages les plus modestes. Les distances s'allongent et l'utilisation de l'énergie va croissante. Au-delà c'est un nouveau projet de société que nous devons construire car cet étalement a un coût :

- un coût collectif en réseaux de transport, d'eau, d'assainissement, en services urbains comme le traitement des déchets ;
- un coût individuel de mobilité.<sup>7</sup>

« Nous utilisons le pétrole à un rythme qui nous laisse peu de temps pour préparer l'avenir une fois son pic de production dépassé. Nous rejetons des gaz à effet de serre dans l'atmosphère plus vite que la nature ne peut les absorber, ouvrant la porte à une augmentation de température très au-delà de tout ce que la Terre a connu depuis les débuts de l'agriculture »<sup>8</sup>. La transition vers l'après-pétrole ne doit pas se faire au détriment du niveau de vie de la population mondiale. Toutefois le système actuel n'est pas soutenable : la recherche doit s'intensifier pour nous permettre d'améliorer notre

<sup>7</sup> La ville autrement, Hors-série poche n°39, Alternatives Economiques

<sup>8</sup> Lester R. Brown, le plan B



intensité énergétique et pour développer des sources d'énergie à un prix abordable et à un coût environnemental le plus faible possible. Nous devons également changer nos modes de consommations, repenser notre mobilité, lutter contre l'étalement urbain et entrer dans une phase de sobriété énergétique non contradictoire avec l'amélioration des conditions de vie et de confort.

Partout dans le monde, le développement des sources énergétiques alternatives avance. Elles ne sont toutefois pas encore assez compétitives pour reléguer au second plan le pétrole et le charbon. Les prévisions sont optimistes mais elles devront rapidement faire leur preuve et devenir accessible au plus grand nombre. Ecologique et économique, elles sont susceptibles de répondre à de nombreux besoins. L'objectif n'est pas d'opérer un grand basculement immédiat mais de contribuer à diversifier le mix (ou bouquet) énergétique global de chaque pays. Le Grenelle de l'environnement consacre d'ailleurs des articles intéressants pour leur développement. Toutefois, en France, au regard de l'enthousiasme dû au tarif incitatif de l'achat de l'électricité photovoltaïque et la spéculation qui en découlaient, les pouvoirs publics ont décidé d'encadrer plus sévèrement ces mécanismes redistributifs. En espérant que cela ne freine pas les plus motivés...

L'énergie photovoltaïque installée mondiale est passée de 1428 mégawatts en 2000 à 14730 en 2008 ; l'éolien est passé de 18000 à 121000 mégawatts. Deux problèmes se pose également au développement de l'éolien et du photovoltaïque : leur intermittence (luminosité, météo) et leur faible densité énergétique (quantité de stockage et espace nécessaire).

Ces avancées technologiques contribuent à nous faire avancer sur la voie de la réduction massive des GES et sur l'accès de tous à l'énergie. La réponse doit être technique mais également comportementale. Nous pouvons modifier nos habitudes et promouvoir la sobriété énergétique sans pour autant remettre en cause notre confort. L'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas.



## Qualité de l'air

La loi sur l'air adoptée en 1996 affirme le droit de chacun à pouvoir respirer un air pur, qui ne nuise pas à la santé. Malheureusement les phénomènes qui sous-tendent cette qualité sont multiples et difficilement localisables (bien qu'une grande partie soit liée au mode de vie urbain). Les conséquences sont diverses : santé publique, couche d'ozone, effet de serre, pluies acides...

Le projet CAFE (clean air for Europe) de la commission européenne dresse un constat accablant : « 348 000 morts anticipées sont attribuables chaque année aux particules fines respirées par les citoyens de l'Union européenne. En France, le coût des effets sanitaires de la pollution de l'air a été estimé à 16 milliards d'euros par an » (troubles respiratoires, problèmes cardio-vasculaires...)... Toutefois, les progrès accomplis depuis les années 80 ont permis de diminuer de manière importante les émissions d'un grand nombre de polluants. L'ozone et les particules en suspension sont aujourd'hui les plus nocifs et les plus concentrés dans notre atmosphère. Bien que la qualité de l'air s'améliore, la ville reste le mauvais élève avec un changement dans la nature de la pollution due au développement des transports.

En outre, la qualité de l'air intérieur est problématique. Bien que nous ne connaissions pas avec précision de quoi il est composé, « certains polluants s'y trouvent parfois à des concentrations plus élevées que dans l'air extérieur ». Particules fines, plomb, amiante sont autant d'éléments à prendre en considération dans une stratégie d'amélioration de la qualité de l'air. Les enjeux sont multiples : sanitaires, économiques, environnementaux, sociaux. Pour exemple, une étude du *Lawrence Berkeley National Laboratory* démontre qu'une bonne qualité de l'air dans les bâtiments professionnels améliore la productivité au travail d'environ 7%. Elle a en effet un impact important sur la concentration et le taux d'absentéisme pour toute personne travaillant régulièrement dans les lieux clos. L'observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) rappelle toutefois que « les effets de la pollution intérieure sur la santé ne sont que partiellement connus : en effet, les liens entre l'exposition aux polluants et le développement d'une maladie ou d'un symptôme n'ont pas encore été suffisamment étudiés. La contribution de la qualité de l'air intérieur à certaines maladies reste encore à identifier et à évaluer. »

Selon un rapport remis au Premier ministre en 2007, une approche intégrée air, climat, énergie est préconisée afin de démultiplier la portée des actions entreprises.



## Déchets

La production de déchets ménagers a presque triplé depuis les années 80 et les chiffres sont impressionnants : 550kg par habitant et par an pour un coût moyen d'environ 100€ par habitant chaque année. Les dépenses de traitement ont quadruplé entre 1990 et 2005 pour atteindre 11,5 milliards d'euros par an. Une bonne gestion des déchets permet d'économiser des ressources, que l'on sait en quantité limitée, et d'éviter les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air, des sols et des rivières. Aux déchets ménagers s'ajoutent les déchets du BTP (bâtiments et travaux publics), les plus gros producteurs en volume, les déchets organiques et les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques).

L'« économie du jetable » a renforcé les enjeux du traitement des déchets. En effet, cette tendance lourde de nos sociétés contemporaines va de pair avec une croissance effrénée ne prenant pas en considération l'ensemble des impacts inhérents à ce type de pratiques. Mouchoirs en papier, rasoirs, bouteilles en plastique, sacs de course sont autant d'éléments qui contribuent à grossir les volumes des déchets que nous produisons. Elle implique également une surconsommation des ressources nécessaires à leur fabrication. Le problème doit également être pris en compte par les industriels, premiers concernés dans la chaîne de production des déchets. Certaines enseignes essaient déjà de diminuer au maximum leurs emballages ou de proposer de nouvelles matières recyclables.

En France, « en matière de gestion des déchets, les communes ont à faire face à trois grands défis : environnemental, économique et politique » (Alternatives Economiques). Environnemental d'abord avec plusieurs leviers d'action possibles : la prévention, la récupération et la réutilisation, la valorisation énergétique, la valorisation organique, le recyclage. Au niveau économique, faire face à l'explosion des coûts due à l'augmentation de la quantité de déchets à traiter, la sophistication des installations. Les marges de réduction sont réduites et complexes à mettre en œuvre car elles dépendent de multiples parties prenantes mais aussi de l'éloignement des habitations par rapport aux sites de traitement des déchets (ramassage plus fréquent et distances plus longues dues à l'étalement urbain). Enfin, sur un plan politique : la difficulté de faire accepter les grandes installations par les riverains, l'instrumentalisation politique du problème.

Au niveau mondial, le constat est d'autant plus inquiétant. Le Monde titrait en 2009 « le tiers-monde reste la poubelle de la planète ». Cet article de Gilles van Kote mettait principalement en lumière le manque de suivi de la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination. Les déchets d'équipements électriques et électroniques arrivent chaque jour en Afrique et en Asie où ils sont démontés pour récupérer les métaux recyclables « au péril de santé et sont ensuite brûlés sans considération pour l'environnement ».



## Biodiversité

La biodiversité est de plus en plus menacée par notre mode de vie qui exerce une pression constante sur les milieux naturels et sur la faune. Le danger est réel : l'urbanisation croissante, l'agriculture et le changement climatique impactent considérablement la survie des espèces. Une stratégie de protection de la biodiversité a été adoptée en 2004 en France mais ne constitue qu'une avancée limitée au regard de l'ampleur des mesures à prendre et de la difficulté de les rendre effectives. De plus, des outils de protection tels que les parcs naturels régionaux permettent depuis plusieurs années de préserver activement des zones sensibles.

**Le taux d'extinction des espèces est depuis quelques siècles 1000 fois supérieur à celui que l'on évalue tout au long de l'histoire de la planète.**

En France métropolitaine en 2009, 19% des reptiles, 21% des amphibiens, 26% des oiseaux nicheurs et 9% des mammifères sont menacés. « De fait, nous consommons les ressources renouvelables bien plus vite qu'elles ne peuvent se régénérer. Les forêts se réduisent, les herbages se détériorent, les pêcheries se vident, et les sols s'érodent ».

Les principales pressions sont :

- l'artificialisation des sols et le mitage (prolifération non maîtrisée de constructions en milieu rural et périurbain – Journal officiel du 21 octobre 2004) : principalement dû à l'urbanisation croissante ;
- l'agriculture intensive qui dégrade l'habitat naturel et contamine les chaînes alimentaires » ;
- la surexploitation de certaines espèces ;
- le changement climatique.

En France, la situation devient préoccupante car plus de 1% du territoire est artificialisé tous les dix ans. De plus, fait historique, la forêt a cessé de gagner du terrain en France. En cause, la conversion des terres agricoles vers d'autres usages, principalement l'urbanisation. En effet, la valeur d'un terrain agricole est multiplié par 50 voire 300 s'il est viabilisé. Une manne financière importante pour des agriculteurs en reconversion ou qui partent à la retraite. En outre, ce phénomène a un impact sur l'indépendance alimentaire de la France.

60 % des services vitaux fournis à l'homme par les écosystèmes sont en déclin alors que 40% de l'économie mondiale ainsi que la subsistance d'une grande partie de l'humanité dépendent directement de ces écosystèmes. « Si [...] nous continuons sur la voie économique actuelle, la question n'est pas de savoir si la détérioration de l'environnement va entraîner le déclin économique, mais quand. Aucune économie, aussi technologiquement avancée soit-elle, ne peut survivre à l'effondrement de l'écosystème sur lequel elle s'appuie ». La biodiversité était auparavant réservée aux « écolos » mais de nombreux rapports ont souligné l'étroite relation entre l'économie et l'environnement qui sont ainsi devenus deux notions étroitement liées.

La question de l'arrêt de la commercialisation du thon rouge reflète bien ses préoccupations. En effet, la France défend l'idée qu'il est impératif de stopper la surpêche du thon rouge afin de reconstituer les stocks et ainsi pouvoir relancer cette activité dans les prochaines années. La bataille économique qu'implique une telle mesure met dos à dos acteurs environnementaux et acteurs économiques.





L'arbitrage ne pourra alors être que politique afin de trouver un terrain d'entente et ainsi éviter une catastrophe naturelle tout en maintenant les emplois menacés. A l'heure actuelle, 50% des stocks mondiaux de pêche sont exploités au maximum de leur capacités et nécessitent une gestion prudente et efficace, et 28% des stocks sont surexploités, ce qui, met en danger la survie des espèces.

Avec le Grenelle de l'environnement, le concept de « biodiversité urbaine » arrive sur le devant de la scène. La préservation de la biodiversité est l'affaire de tous et ne se cantonne pas aux grands espaces naturels protégés. Le groupe de travail du Grenelle de l'environnement sur cette question a proposé 119 mesures dont l'élaboration d'une trame verte et bleue permettant aux écosystèmes « de maintenir leur fonctionnement et aux espèces de franchir des obstacles aujourd'hui insurmontables, comme les autoroutes ou les barrages ».

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2010, année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

## L'accessibilité

Le constat est édifiant, la ville est, en général, très difficilement accessible pour les personnes en situation de handicap. La loi de 2005 rend « obligatoire la mise en accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments et des moyens de transports d'ici 2015 » mais ce chantier avance doucement. Jusqu'ici la non-conformité était très peu sanctionnée et le combat quotidien des associations s'avère aujourd'hui essentiel pour maintenir la pression sur les pouvoirs publics.

Ce retard considérable est dû à une lente reconnaissance de la place des handicapés dans la société, les premières lois les concernant étaient peu contraignantes. En effet, l'accessibilité n'était pas une priorité « car, depuis 1975, la politique du handicap a fait porter la plus grande partie de ses efforts sur la prise en charge des personnes handicapées en structures spécialisées, au détriment de l'intégration en milieu ordinaire. Autrement dit, les personnes handicapées étant peu intégrées à la société, il était donc secondaire de se préoccuper de l'accessibilité »<sup>9</sup>. Le travail est important pour pallier ces manques d'autant plus que la diversité des besoins est importante et les solutions parfois incompatibles entre elles. La dynamique est enclenchée et la situation évolue positivement, il faut maintenant passer à la vitesse supérieure.

### **Nantes n°1, la ville dans un fauteuil (titre du journal l'express)**

#### **Baromètre de l'accessibilité APF: 96 départements à la loupe**

*Publié le : 10/02/2010*

*Auteur : Emmanuelle Dal'Secco*

*Résumé :* L'APF, en partenariat avec L'Express, vient d'éditer son 'Baromètre de l'accessibilité ' qui dresse un état des lieux dans nos 96 chefs-lieux départementaux. A mi parcours de la loi handicap de février 2005, quelle est la situation en France.

Pas moins de 20 pages pour un bilan plutôt inquiétant ! Ce baromètre de l'accessibilité présenté par l'APF (Association des paralysés de France) révèle une immense disparité entre nos 96 chefs-lieux. Ainsi de Nantes, ville première du classement, à Bastia, dernière ville, toutes ont une immense marge de manœuvre pour être premières ex aequo en 2015 !

On peut douter que le délai fixé à 2015 sera en effet respecté, même si Jean-Marie Barbier, président de l'APF, déclarait lors d'une interview sur France Inter, mercredi 10 février, que certains départements attendaient probablement le dernier moment pour se réveiller. Mais cet engagement de dernière minute leur permettra-t-il de se mettre en conformité avec la loi ? On peut sincèrement en douter !

#### **Quel podium ?**

Quinté gagnant : Nantes, Evry, Lyon, Grenoble, Rennes ! Bons derniers du classement : Blois, Agen, Belfort, Evreux et Bastia. Les critères d'évaluation portent sur trois points (un questionnaire a été envoyé aux 96 chefs-lieux) : un cadre de vie adapté, des équipements municipaux et des transports accessibles et une politique municipale volontariste. Les notes du classement général varient de 16.8 pour Nantes à... 1.9 pour Bastia ! Paris, avec une note de 10.9, n'arrive qu'en 39ème position. C'est en priorité le dynamisme des politiques municipales qui constitue un facteur déterminant. Preuve que l'implication est une affaire de personne plus que de moyens.

<sup>9</sup> Franck SEURET dans *La ville autrement*, Alternatives Economiques

## **Caddie et fauteuil : même combat !**

Cette enquête révèle que la plupart des commerces de proximité et centres de soins ne sont pas accessibles. Un détail surprenant, néanmoins, qui tend à prouver que lorsque l'accessibilité nourrit des enjeux financiers, elle est tout à fait réalisable : les centres commerciaux sont des lieux accessibles à une très large majorité car ils ont été conçus avec l'optique de faciliter les déplacements des caddies, si bien que les espaces de manœuvre correspondent aussi aux besoins des utilisateurs de fauteuil roulant !

## **Etat des lieux en chiffres**

Les réponses des chefs lieux interrogés révèlent que :

- 87 % déclarent que leur mairie et services ouverts au public sont accessibles.
- 86 % des théâtres municipaux et 85 % des stades sont appréhendés comme accessibles.
- 60 % n'ont aucune ligne de bus entièrement accessible (matériel roulant + voirie adaptée).
- 39 % ne respectent pas le seuil légal de 2 % de places de stationnement réservés d'une largeur de 3,30 m.
- 30 % déclarent ne posséder aucune école primaire accessible.
- Si 97 % des chefs-lieux départementaux déclarent avoir créé une commission communale pour l'accessibilité telle que le prévoit la loi du 11 février 2005, en revanche, 75 % d'entre elles n'ont organisé aucune réunion de cette instance de concertation depuis septembre 2008 !
- 21 % n'ont toujours pas effectué l'état des lieux de leurs transports.
- 51 % n'ont pas organisé un système de recensement de l'offre de logement accessible.

## **La faute à l'Etat ?**

Selon l'APF, c'est le manque d'incitation de l'Etat qui laisse les acteurs de terrain dans des difficultés inextricables pour les plus volontaristes et justifie l'inertie des plus récalcitrants. Pour Jean-Marie Barbier, « les acteurs publics et privés ne font pas assez preuve de dynamisme pour respecter une obligation légale ! Hormis quelques exceptions notables, il ne se dégage pas de véritable politique municipale liée à l'accessibilité. Il manque encore beaucoup de commissions communales et intercommunales d'accessibilité ! ». Le président de l'APF est également soucieux d'un éventuel report de l'échéance par le gouvernement. D'autant que ce dernier a récemment proposé un amendement autorisant les dérogations de mise en accessibilité des bâtiments neufs. Une inquiétude légitime mise en lumière par le récent report des sanctions pour les entreprises de 20 salariés et plus ne satisfaisant pas à l'obligation d'embauche des travailleurs handicapés !

En conclusion, selon ce rapport de l'APF, l'accessibilité n'est pas une matière sociale, mais doit relever de l'aménagement et du développement durable puisque cela concerne toute la population (personnes âgées, blessés temporaires, parents avec poussettes, confort procuré aux personnes valides). Elle réclame, par ailleurs, la mise en place d'une Agence nationale de l'accessibilité universelle. Ce baromètre nourrit-il une belle chimère : « Une France accessible à tous en 2015 ! ».



## La ressource en eau

Chaque année, des lacs disparaissent, des rivières voient leur débit diminuer, le niveau des nappes phréatiques baisse significativement. Les réserves d'eau douce s'amenuisent et la situation devient critique pour beaucoup de pays, d'autant plus que ce sont souvent les plus pauvres qui sont confrontés à ces graves pénuries. Les capacités de recharge naturelle des nappes phréatiques ne sont pas respectées. La demande est de plus en plus forte, de nombreuses questions se posent quant à la pérennité de la ressource et la manière de la gérer de façon optimale. La compétition entre les usages, la raréfaction de la ressource nous entraîne dans une situation internationale complexe qu'il faut enrayer.

L'ONU appelle à agir d'urgence pour stopper une situation qui ne fait que s'aggraver, mettant en péril une grande partie de la population mondiale. D'un point de vue sanitaire tout d'abord puisque l'eau est essentielle à la vie, elle entre en jeu dans l'agriculture (végétaux et production de viande – 15000 litres d'eau sont nécessaires pour produire 1kg de viande de bœuf), sa qualité permet également d'éviter de graves maladies. D'autre part, du point de vue de la sécurité mondiale car l'eau est une ressource partagée et doit conduire les pays à coopérer. En effet, environ 260 bassins fluviaux sont partagés par deux pays ou plus dans le monde qui regroupent 40% de la population mondiale. L'Irak accuse par exemple la Turquie de la priver d'eau potable délibérément, l'un vendant son « or noir » et l'autre ce qu'il appelle son « or blanc ». Enfin, le réchauffement climatique et la croissance démographique mondiale amplifient une situation déjà très problématique.

L'exemple récent du Sahel (région s'étalant du Sénégal au Tchad) illustre bien ce problème. La situation est préoccupante car le manque de pluie a fortement compromis les récoltes. Au Niger, 20% de la population a besoin d'une aide urgente. Ce manque de nourriture entraîne des migrations vers les villes dans l'espoir de trouver de quoi manger. En conséquence, le prix des denrées alimentaires disponibles s'envole et il est compliqué de renouveler les stocks à court terme. Dans la région du Kanem, le taux de malnutrition aiguë serait de 26,9%, très au-dessus du taux d'urgence, fixé à 15%.

En France, la situation est gérée correctement (sans toutefois avoir des niveaux de nappes phréatiques supérieures à la normale) mais les événements climatiques nous placent régulièrement dans l'incertitude. L'enjeu principal pour notre pays est l'amélioration de la qualité des eaux. En effet, les pollutions diffuses telles que les nitrates et les pesticides dégradent considérablement leur qualité. Nos rejets domestiques sont également responsables. En conséquence, les coûts générés augmentent notre facture d'eau à cause des coûts de potabilisation. L'évolution du prix du mètre cube d'eau a fortement augmenté depuis 10 ans, notamment dans les petites et très grandes communes (moins de 400 habitants et plus de 50000). Enfin, notre modèle agricole est à repenser pour le mettre en adéquation avec une meilleure gestion de l'eau.



## **La gouvernance, une démocratie renouvelée**

On présente la gouvernance comme une forme moderne de démocratie. A la démocratie directe (le peuple exerce directement le pouvoir) et à la démocratie représentative (le peuple délègue le pouvoir à un représentant) on associe désormais la démocratie participative. Il existe une certaine défiance à l'égard de la sphère publique mais aussi une impression pour le citoyen de ne pas être entendu par ses représentants ou plus encore associé à l'élaboration des décisions qui le concerne. L'objectif est de « rapprocher les décideurs des citoyens » afin de renforcer l'efficacité des projets locaux. Les politiques « sont à la recherche de nouvelles formes de légitimité d'action et cherchent à expérimenter de nouvelles manières d'entrer en relation avec des citoyens ordinaires ».

Les citoyens souhaitent désormais contribuer activement à la vie publique et à l'ensemble des mesures qui vont impacter leur quotidien à différents niveaux. Il y a une forte volonté d'accéder à davantage d'information, de comprendre les enjeux qui les concernent et de pouvoir être acteur au sein de leur ville, de leur espace de vie, de leur quartier... Une meilleure compréhension permet souvent de relativiser et d'atténuer les relations conflictuelles qui pourraient conduire au rejet du projet de société.

Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République, explique que « la non-connaissance des voies de recours, l'incompréhension face aux décisions administratives mal expliquées, la difficulté de se repérer entre échelon central et local des administrations peuvent plonger les citoyens fragiles dans une vraie détresse. Chez les autres, elle vient alimenter une insidieuse défiance à l'égard des pouvoirs publics, et du politique en général ».

En outre, à l'heure actuelle les critiques sont de plus en plus insistantes quant à la gouvernance mondiale qui s'exerce dans différents secteurs et notamment celui du réchauffement climatique. Mal coordonnée, manque de coopération, manque de solutions, trop de complications... autant d'avis qui fragilisent des systèmes déjà complexes. Bien que chacun parvienne à s'accorder sur les problèmes à résoudre, la recherche de solutions, la mobilisation des acteurs et les sanctions applicables peinent à trouver un écho laissant ainsi des problèmes majeurs au point mort. Par exemple, suite à la Conférence de Copenhague sur le climat, les acteurs locaux ont fait émerger leur volonté de mettre de côté ces grandes institutions pour pouvoir agir de manière concrète sur les territoires. Toutefois, ces dispositions ne sont pas toujours les plus évidentes car elles pénalisent ceux qui disposent de peu de ressources pour faire et s'investir dans des projets innovants. Les Etats, les grandes organisations mondiales, les multinationales ont un rôle important d'entraînement à jouer en coordonnant leurs actions et en s'appuyant sur la solidarité internationale.

## La prise en compte de ces enjeux au niveau européen et au niveau français

### « Développement durable pour un monde meilleur : stratégie de développement durable de l'Union européenne »

Adoptée en juin 2006, la stratégie européenne de développement durable (SDD) identifie plusieurs constats qui ne sont pas soutenables à long terme et font peser sur nous une menace grave voire irréversible. Plusieurs fois révisée, elle met aujourd'hui en avant sept nouveaux défis clés du développement durable :

- **changement climatique et énergie propre** : freiner le changement climatique ainsi que son coût et ses effets néfastes pour la société et l'environnement ;
- **transport durable** : veiller à ce que les systèmes de transport répondent aux besoins environnementaux et socioéconomiques de la société tout en minimisant leurs incidences dommageables sur l'économie, la société et l'environnement ;
- **consommation et production durables** : promouvoir des modes de production et de consommation durables ;
- **conservation et gestion des ressources naturelles** : améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources naturelles, en reconnaissant la valeur des services écosystémiques ;
- **santé publique** : promouvoir une santé publique de qualité sans discriminations et améliorer la protection contre les menaces pour la santé ;
- **inclusion sociale, démographie et migration** : créer une société fondée sur l'inclusion sociale en tenant compte de la solidarité entre les générations et au sein de celles-ci, et garantir et accroître la qualité de vie des citoyens en tant que condition préalable au bien-être individuel durable ;
- **pauvreté dans le monde et défis en matière de développement durable** : promouvoir activement le développement durable à travers le monde et veiller à ce que les politiques internes et externes de l'Union européenne soient compatibles avec le développement durable mondial et avec les engagements internationaux qu'elle a souscrits.

Cette stratégie sert de support à la mise en place des politiques de l'Union européenne et se base sur la vision du développement durable proposée par la commission Brundtland, organisée autour des trois piliers.

Elle est complémentaire de la stratégie de Lisbonne davantage centrée sur la croissance et l'emploi. « Elle apporte une contribution essentielle à l'objectif fondamental de développement durable, en privilégiant les actions et les mesures visant à augmenter la compétitivité et la croissance économiques et à favoriser la création d'emploi. Ainsi, le Conseil affirme ici la nécessité pour les deux stratégies d'évoluer de concert, afin d'assurer la mise en place efficace des objectifs sociaux et environnementaux liés à l'activité économique ». Les mesures sociales et environnementales sont le socle et non l'obstacle de la croissance économique européenne. Elle engage les pays membres à s'y référer pour la définition de leur stratégie nationale de développement durable.

La SDD est évaluée régulièrement et les conclusions remises à la fin de l'année 2009 mettent en avant les grandes avancées réalisées depuis 2006 mais pointent surtout les évolutions nécessaires pour l'adapter au contexte économique et social.

Ainsi dans une partie intitulée « inscrire le développement durable dans l'avenir », la Commission reprend les critiques formulées sur la SDD relative à la multiplication des stratégies transversales qui ont plutôt tendance à compliquer un système déjà difficile à appréhender (stratégie de Lisbonne, politique maritime intégrée, paquet climat-énergie...). Toutefois, de plus en plus de politiques européennes intègrent des critères de développement durable, la SDD est devenue le socle de mise en œuvre et d'évaluation. « Il ne paraît toutefois pas faisable de fusionner les stratégies transversales, compte tenu de la diversité des rôles qu'elles remplissent. La complémentarité entre la SDD et la stratégie de Lisbonne est affirmée dans la stratégie révisée de l'UE en faveur du développement durable ». Il est désormais nécessaire de s'y référer pour conduire l'ensemble des politiques de l'UE.

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS**

**Intégrer le développement durable dans les politiques de l'UE: rapport de situation 2009 sur la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable  
(extraits)**

Dans ce contexte, les considérations ci-après pourraient être prises en compte dans le cadre du suivi de la stratégie:

- (1) Renforcement des synergies avec la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, qui sera révisée en 2010, ainsi qu'avec d'autres stratégies communautaires transversales. Meilleure coordination et meilleure articulation entre les politiques couvertes par les stratégies et leur suivi.
- (2) La stratégie pourrait être davantage rationalisée ou être réorientée vers sa dimension globale et fournir le cadre général d'élaboration des politiques, conformément aux principes directeurs formulés en 2006.
- (3) La stratégie pourrait faciliter l'échange de bonnes pratiques liées aux approches novatrices adoptées dans les États membres.
- (4) Afin d'assurer un suivi et une mise en œuvre plus efficaces des États membres, les mécanismes employés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pourraient également servir à surveiller la mise en œuvre de la SDD. Ils pourraient inclure des objectifs définis conjointement, des instruments de mesure (indicateurs, lignes directrices), une évaluation comparative (comparaison des résultats obtenus par les États membres) et la possibilité de reproduire et d'extrapoler les bonnes pratiques. Des mesures de soutien aux deux stratégies, produisant des résultats tangibles en matière de croissance, d'emploi et d'environnement, pourraient être définies. Dans ce contexte, l'intégration de l'innovation écologique, de l'utilisation rationnelle des ressources et d'une croissance écologique pourrait être une priorité.
- (5) Le suivi de la SDD se fonde sur les indicateurs de développement durable coordonnés par Eurostat. Ces indicateurs sont un instrument de suivi global, même si d'autres indicateurs importants doivent encore être mis au point. Afin de compléter la série d'indicateurs de développement durable et les informations essentielles sur les défis dans ce domaine, la Commission envisage la possibilité de créer un tableau de bord du développement durable.
- (6) De nouveaux défis liés au développement durable apparaissent, mais ne sont pas ou peu couverts par la SDD de l'UE. Parmi ceux-ci figurent la sécurité énergétique, l'adaptation au changement climatique<sup>80</sup>, la sécurité alimentaire, l'utilisation des sols, la viabilité des finances publiques et la dimension extérieure du développement durable. En ce qui concerne la dimension extérieure, le changement climatique et l'énergie devraient rester prioritaires, de même que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## En France...

### Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement



« proclame : »

**Article 1**  
Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Article 2**  
Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

**Article 3**  
Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

**Article 4**  
Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

**Article 5**  
Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

**Article 6**  
Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

**Article 7**  
Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

**Article 8**  
L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

**Article 9**  
La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

**Article 10**  
La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

La Charte de l'environnement est le résultat d'un travail collaboratif mené par la commission présidée par Yves Coppens, paléontologue. Elle regroupait 18 membres dont quatre seulement issus du milieu de la protection de l'environnement et deux PDG de grandes entreprises.

Ce texte est une avancée majeure dans la prise en compte de l'environnement dans les lois françaises car il a une valeur constitutionnelle. En effet, la Constitution est un acte qui se situe au sommet de son ordre juridique : tout autre acte juridique doit être conforme à ses prescriptions. La charte est intégrée dans le préambule de la Constitution par la loi constitutionnelle de 2005.

Elle contient 10 articles, le premier donne droit à chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé. Elle consacre également le principe pollueur-payeur et le principe de précaution. Elle appelle au devoir de chaque

citoyen, de chaque collectivité, de chaque acteur socio-économique de protéger l'environnement.

Enfin, dans son introduction, elle met au même niveau la nécessité de prendre en compte la « diversité biologique » et « l'épanouissement de la personne ».

Lors de sa présentation ce texte a reçu de nombreuses critiques dont la plupart fustigeaient la place trop importante donnée au principe de précaution accusé de bloquer l'innovation et freiner la croissance des entreprises françaises. En 2004, Jacques CHIRAC, Président de la République, peine à faire adopter ce texte à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Il est le fondement, en France, de l'action publique en faveur de la protection de l'environnement.





## **Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)**

Depuis 2008, la France révisé sa stratégie nationale de développement durable. Pour cette nouvelle version, l'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs publics, sociaux économiques et environnementaux. La « SNDD 2003-2008 » était en effet davantage orientée vers les services de l'Etat, c'est pourquoi le ministère a mis en place une large consultation pour co-construire ce document. Le projet devrait être adopté en février par le comité interministériel pour le développement durable.

En cohérence avec la stratégie européenne, elle propose un cadre de référence et d'orientation pour le déploiement en France des stratégies de développement durable. La SNDD « cherche à concilier une économie dynamique, un niveau élevé d'éducation, de protection de la santé, de cohésion sociale et territoriale, ainsi que de protection de l'environnement, dans un monde en paix et sûr, respectant la diversité culturelle ». Elle prône une approche transversale au regard de l'interdépendance des défis majeurs impactant l'ensemble de la société : le changement climatique, la consommation d'énergie, la production de déchets, les menaces pour la santé publique, la pauvreté et l'exclusion sociale, la gestion des ressources naturelles, la perte de biodiversité...

Elle s'organise en neuf « défis » complétés par un jeu de onze indicateurs « phares » de suivi (version provisoire) :

- Changement climatique et énergie propre ;
- Transports et mobilité durables ;
- Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles ;
- Production et consommation durables ;
- Santé publique, prévention et gestion des risques ;
- Gouvernance ;
- Pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable ;
- Insertion sociale, démographie et immigration ;
- Société de la connaissance : éducation et formation, recherche et développement.

Le conseil économique, social et environnemental a rendu son projet d'avis sur la SNDD le 18 janvier 2010. Il critique et nuance la portée de ce texte ce qui laisse penser que la diffusion de sa version finale pourrait être retardée afin d'être mise en adéquation avec le contexte politique et économique actuel. L'avis préconise notamment d'inscrire la stratégie dans la dynamique communautaire et de tenir compte des évolutions de la stratégie européenne de développement durable dont l'actualisation est prévue pour 2012.

En outre, le CESE estime que ce texte porte principalement sur les enjeux environnementaux et ne laisse pas suffisamment de place aux dimensions sociales, économiques et culturelles du développement durable. La compréhension de cette stratégie par l'ensemble de la population pose problème et l'avis note qu'« il est peu vraisemblable que l'aridité de son contenu soit susceptible de mobiliser les citoyens au-delà d'un cercle d'initiés déjà convaincus d'agir en faveur d'un développement durable ». Il propose donc de réaliser un livret pédagogique susceptible d'éclairer toute personne qui souhaite s'informer et s'engager dans cette stratégie. Enfin, le CESE déplore que cette stratégie n'en soit pas vraiment une car seulement le fait d'un ministère en charge du développement durable. Il demande que la SNDD soit portée par le Premier Ministre et soit un réel outil de définition des politiques publiques.



## **Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux**

La loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement proclame dans son article 6 : « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ». Pour accompagner celles et ceux qui souhaitent s'engager dans la démarche et disposer d'une grille de lecture commune, le ministère en charge de ces questions a proposé un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Le cadre de référence ne propose pas une solution « clé en main » dans la mesure où ces stratégies sont adaptées au territoire et propres aux acteurs qui les font vivre. Toutefois, il définit ce qu'est un projet de développement durable, fixe des orientations pour l'action et donne les éléments déterminants de la démarche. Il propose une articulation autour de cinq finalités :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- cohésion sociale et solidarités entre territoires et entre générations ;
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il propose une méthodologie générale pour mener une stratégie d'amélioration favorisant l'implication des parties prenantes du territoire. Il préconise un travail en transversalité laissant une large place à l'amélioration continue des politiques publiques au moyen d'une évaluation précise et partagée.

### **Éléments de démarche et pistes pour l'action Cadre pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux (extraits)**

D'une manière générale, évaluer une politique ou un projet vise à vérifier que les actions entreprises en son nom respectent les quatre critères suivants :

- le critère de cohérence, qui mesure l'adéquation des différents niveaux d'objectifs du projet de territoire entre eux, et de l'adéquation des moyens mis en œuvre (ex ante) ;
- le critère de pertinence, qui vérifie l'adéquation des objectifs aux enjeux du projet ;
- le critère de l'efficacité, qui concerne la conformité des « effets propres » de la politique ou du projet au regard des objectifs fixés. Toutefois, cette analyse suppose qu'avant toute chose les objectifs soient clairement définis et que des inducteurs relativement fins soient renseignés ;
- le critère d'efficience, par lequel on entend analyser les résultats obtenus au vu de l'importance des moyens financiers mobilisés.

Chaque année, un appel à reconnaissance récompense les collectivités qui ont mis en place des démarches exemplaires au regard des cinq finalités et des éléments de démarche préconisés par le cadre de référence.



## **GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**

Lancé en 2007, le Grenelle de l'environnement marque la volonté de la France de rattraper son retard dans le domaine de la protection de l'environnement. Plus encore, il s'agit de relancer l'économie et rechercher des solutions à la crise en s'appuyant sur un socle vertueux : l'objectif est de réconcilier deux domaines trop souvent opposés, l'écologie et l'économie. Entreprise difficile dans la mesure où les prérogatives de l'un ne croisent pas de manière évidente les prérogatives de l'autre.

Le Grenelle de l'environnement marque également la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui a contribué à son succès. En effet, pour la première fois des acteurs ayant de fortes dissensions se sont retrouvés autour d'une même table afin de trouver ensemble des solutions acceptables et partagées. Ainsi cinq collèges ont contribué à cette dynamique permettant de représenter la société dans son ensemble : l'Etat, les ONG, les collectivités territoriales, les entreprises, les organisations représentatives de salariés.

L'année 2007 a permis de réunir les parties prenantes et leur présenter les axes de travail au cours de réunions préparatoires et de tables rondes (6 groupes et 2 intergroupes). Ils ont ainsi pu préparer leurs contributions remises au mois d'octobre. Parallèlement le public a été consulté sur Internet et dans les régions, les Parlementaires ont également été sollicités. La synthèse de ces échanges s'est déroulée d'octobre à décembre faisant ressortir 238 engagements validés par le Président de la République.

### **Les groupes de travail du Grenelle de l'Environnement**

#### 6 groupes

- Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Instaurer un environnement respectueux de la santé
- Adopter des modes de production et de consommation durables
- Construire une démocratie écologique
- Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi

#### 2 intergroupes

- Déchets
- OGM.

En 2008, il s'agissait de concrétiser ces engagements. 33 comités opérationnels (COMOP) rassemblant les cinq collèges se sont réunis régulièrement pour alimenter de manière opérationnelle et adaptée les projets de loi Grenelle 1 et 2. Pour assurer la cohérence d'ensemble, le comité de suivi, réuni autour de Jean-Louis BORLOO, faisait le point toutes les six semaines de l'avancée des travaux.

Le 3 août 2009, après un parcours législatif long et complexe, la loi portant engagement national pour l'environnement a été promulguée. La loi Grenelle 2 prévue pour 2010 sera « la boîte à outil » de la précédente et doit lancer le pays dans une démarche vertueuse et innovante.

Le résultat des élections régionales en mars 2010 ont marqué un tournant dans le processus du Grenelle de l'environnement. Les personnes convaincues par l'utilité de cette démarche ont pu ressentir une frustration à l'écoute des propos tenus le soir du second tour pouvant laisser croire que le Grenelle n'était qu'une tactique électorale



portée sans conviction profonde par le Gouvernement. Le cas de la taxe carbone constitue un des plus importants revers. De plus, l'annonce de la suspension de la participation de la Fondation Nicolas Hulot au Grenelle le 30 mars 2010 fait apparaître le mécontentement des parties prenantes. Le Président République ayant signé le Pacte écologique lors de la campagne présidentielle, cette position sonne comme un désaveu.

Toutefois, la dynamique du Grenelle a permis d'avancer sur la question environnementale en France et il n'est pas possible de réduire tout ce travail à la taxe carbone. Le Grenelle a su fédérer de nombreux acteurs autour d'un projet environnemental partagé ce qui n'avait jamais été le cas par le passé. Les prochaines semaines nous permettront d'y voir plus clair. Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du développement durable et de la Mer, a annoncé la présentation du projet de loi Grenelle 2 à l'Assemblée Nationale le 6 mai 2010. Restent en effet à savoir ce que seront les traductions concrètes du Grenelle qui, pour le moment, se présente davantage comme une série d'orientations que comme un véritable plan d'actions ; l'erreur initiale ayant été de le concentrer sur l'environnement et non sur le développement durable.



## Conclusion

La situation est préoccupante et le développement durable peine à trouver sa place dans un contexte de crise économique. De plus, ses contours sont mal perçus, flous et dépendants de courants de pensée parfois contradictoires. Cette situation a, par le passé, discrédité des stratégies de développement durable considérées comme des « fourre-tout » et des déclarations de bonnes volontés non suivies des faits. En outre, certains discours médiatiques ont renforcé le sentiment de quelques-uns estimant que l'homme n'était pas responsable de cette situation et que la régulation viendrait naturellement.

Pourtant, la liste des défis qui se posent au monde entier est longue et les signaux sont alarmants. La situation n'est heureusement pas irréversible mais pourrait basculer si nous n'intervenons pas rapidement. La raréfaction des ressources appelle l'action urgente de l'ensemble de notre société. Nous vivons dans un monde contraint et limité. Bien que le renouvellement des ressources naturelles nous permette de continuer notre développement plusieurs constats nous prouvent que nous sommes capables d'amoindrir voire de stopper ce cycle naturel.

Le développement durable est un levier essentiel pour apporter une nouvelle réflexion sur le développement économique qu'il faudrait parfois freiner afin de définir les bases du fonctionnement d'une société pérenne. « Une société précarisée, où les inégalités sont importantes et dans laquelle le lien social est distendu n'est pas une société soutenable dans la mesure où toute société est également constituée de ressources limitées et précieuses : les humains ».

Le développement durable nécessite une approche globale et multidimensionnelle. Il ne peut se réduire à la protection de l'environnement et la question énergétique. Cependant pour mobiliser un maximum de personnes les actions doivent se mettre en place rapidement et apporter une réponse crédible à la hauteur des enjeux.





## La Stratégie Nantes Habitat de Développement Durable

Cela fait un an que Nantes Habitat déploie sa stratégie de développement durable. Au cœur de notre projet d'entreprise et croisée avec la démarche qualité, elle impulse une dynamique nouvelle portée par l'ensemble des collaborateurs qui en démultiplient la portée avec une volonté de cohérence et d'adaptation aux préoccupations de chacun. La direction de projet développement durable mobilise ainsi chaque direction, chaque agence, chaque service, chaque collaborateur pour mettre en œuvre les activités transversales, pour faciliter l'appropriation des enjeux du développement durable tels que nous le percevons. La compréhension et l'acceptation de cette démarche est progressive, il est nécessaire de poursuivre dans la direction impulsée par le rapport *1913-2013 Nantes Habitat a 100 ans* et notre *Projet Phare*.

Un an donc que nous diffusons notre nouvelle approche basée sur une vision renouvelée du développement durable. Ciblée sur l'épanouissement humain et l'équilibre du territoire, notre stratégie apporte un éclairage différent dans ce domaine. En effet, le Grenelle de l'environnement, les médias et les entreprises portent régulièrement un message qui brouille les pistes réduisant à sa version minimaliste un concept qui recouvre des réalités bien multiples. Ainsi, le développement durable se trouve confiné à la question environnementale, plus précisément à celle du réchauffement climatique et par extension au domaine de l'énergie. Une approche tronquée qui a, à l'heure actuelle, plutôt tendance à décourager ou à laisser planer une lassitude pour une partie de la société. De grands journaux nationaux titrent désormais régulièrement sur le bien-fondé du changement climatique, sur le « ras-le-bol écolo », sur l'apport réel des grandes conférences... Bref, beaucoup estiment que ces réflexions ne sont peut être pas aussi déterminantes qu'on le dit et qu'il faut désormais les laisser vivre tranquillement, effet pervers d'une focalisation sur des événements majeurs et des raccourcis trop souvent relayés à grande échelle.

Deuxième point fort de la stratégie de l'Office : promouvoir une démarche ascendante et partenariale de responsabilité sociétale et d'utilité sociale. Il s'agit de sortir d'une approche imposée par les spécialistes ou les décideurs en invitant l'ensemble des parties prenantes dans le débat. Chaque activité, chaque personne doit être confrontée à ces questions et les solutions qui y sont apportées ne peuvent être décidées d'en haut sous peine de ne plus percevoir ce qui motive nos actions, ce qui est utile et ce qui est futile : il s'agit de travailler autour de valeurs partagées et admises par tous. L'acculturation se fait progressivement et chacun à son niveau s'approprie ce concept. Les publications du directeur général et des directions de projet, les forums du développement durable, les rencontres avec nos partenaires et fournisseurs y contribuent largement.

Pour preuve, l'agenda 21 de Nantes Habitat, paru le 17 décembre 2009 marque l'investissement de chacun à la réussite de ce projet d'ampleur qui nous mobilise tous. Il devient un outil de communication facilitant la compréhension de nos actions par nos partenaires et fournisseurs ; en interne, il apporte plus de lisibilité, montre l'articulation et la complémentarité qu'il existe entre chaque chantier. C'est une démarche mécanique qui se met en place et chaque chantier, sans exception, s'appuie sur nos six finalités. Dans un objectif de compréhension de ces problématiques il est nécessaire de faire évoluer notre vision, bousculer nos certitudes et nos convictions. Au regard du travail réalisé depuis 2009, en quoi notre stratégie globale de responsabilité sociétale et d'utilité sociale s'intègre dans une approche renouvelée du développement durable en entreprise ? Comment chacun trouve sa place dans cette stratégie et adapte son comportement et ses valeurs pour fournir un service pour le territoire et ses habitants ?



## **Faire évoluer le concept**

En 1987, la commission Brundtland définissait le concept de développement durable qu'elle représentait par le croisement de trois piliers que sont l'environnement, l'économie, le social. Cette approche novatrice sous-tendait l'idée que la question de la protection de l'environnement ne pouvait s'envisager au détriment de la performance économique et de l'équité sociale. Bien que les écologistes soupçonnaient dans cette nouvelle approche une manière détournée de les reléguer au second plan, la Commission estimait au contraire que cela permettait de rendre les mesures prises plus acceptables aux yeux de la sphère économique et de la société dans son ensemble. Quelques années plus tard, la confusion demeure et les politiques menées restent sectorielles. Le développement durable devient au mieux un outil appréhendé de manière restrictive au pire un outil de communication pour les entreprises (greenwashing).

La démarche est tout de même porteuse d'espoirs puisqu'elle permet de mieux visualiser les finalités du développement durable. Elle est une première piste de réflexion qui servira de base à de nombreux travaux dans ce domaine. La mise en place des stratégies globales et intégrées (prenant en compte des dimensions multiples et favorisant la transversalité) est désormais admise et reconnue : c'est la trajectoire retenue par notre organisme qui, au fil de ses multiples contributions, tente de faire évoluer le concept pour le rendre accessible et de favoriser son acceptation par le plus grand nombre, point essentiel de toute démarche. Il est en effet nécessaire de donner du sens à notre action et de la valeur à ce que nous entreprenons. Organiser l'ensemble de nos activités autour des deux finalités que sont l'épanouissement humain et l'équilibre du territoire entre dans cette perspective. Il faut donc dépasser l'équation développement durable = environnement pour mobiliser la société entière sur les injustices, inégalités, dangers qui pèsent sur elle mais aussi sur les potentialités et richesses dont elle dispose.

## **Rendre notre action plus lisible, contribuer à la métamorphose**

Edgard MORIN, dans *Le Monde*, propose une nouvelle approche. Il fait l'« éloge de la métamorphose » à même de traiter les « problèmes vitaux » de ce qu'il appelle le « système terre » : périls nucléaires, dégradation de la biosphère, famines, guerres de civilisation... L'objectif n'est pas de tomber dans le catastrophisme mais il démontre que notre société s'enfonce dans des maux qui mettent en péril sa pérennité. Il estime donc que nous devons nous engager dans une nouvelle voie, celle de la métamorphose, une sorte de changement continu et progressif de structure qui la rendrait méconnaissable par rapport à la précédente. Il estime que « l'idée de métamorphose, plus riche que l'idée de révolution, en garde la radicalité transformatrice, mais la lie à la conservation (de la vie, de l'héritage des cultures) ». Nous pourrions céder au pessimisme en estimant que les choses sont jouées d'avance. Toutefois, il démontre la capacité des hommes à se mobiliser pour infléchir ces tendances destructrices. Ainsi, l'investissement de chacun, quelle que soit sa position, peut participer à ce qu'il appelle le « bouillonnement créatif », « les initiatives locales » qui ont déjà débuté et commencent à se diffuser dans le monde.

Chacun à son niveau est donc amené à œuvrer dans ce sens pour autant qu'il ait intégré l'urgence qui nous entoure et qu'il y trouve un motif, un sens pour s'investir, innover, réfléchir... faire évoluer son comportement. Cependant, à l'heure actuelle, tout le monde n'est pas convaincu que nous devons vivre autrement. Les métamorphoses sont parfois longues et complexes à mener tant le chemin à parcourir reste flou et tant les divergences sont nombreuses. En effet, pourquoi changer son comportement ? L'acceptation sociale par le plus grand nombre est compliquée car elle intègre deux dimensions pas toujours considérées comme complémentaires : l'individuel et le collectif.





Il existe des obstacles, des blocages à ce que chacun puisse satisfaire ses besoins et en premier lieu ses besoins vitaux. Il semble donc nécessaire de promouvoir l'équité sociale afin que le collectif accepte que chacun puisse satisfaire ses besoins. Parallèlement le collectif est confronté à la notion de finitude, vision nouvelle de la rareté, qui implique que les choses n'existant pas en abondance le risque est que certains puissent se les approprier au détriment des autres. Il faut donc penser à une nouvelle organisation qui sera socialement acceptée si chacun considère que ses besoins ont été pris en compte.

Cette organisation sociale est difficile à organiser en grand groupe : doit-elle être contractuelle (définition des règles par la communauté acceptées par tous) ou institutionnalisée (conduite par un pouvoir politique représentatif) ? Les normes peuvent, dans le domaine économique, favoriser le changement. Par exemple, l'ISO 26000, démarche de responsabilité sociétale des organisations, est considérée comme une « norme internationale de comportement ». Elle marque la volonté des entreprises de s'engager autour de valeurs qu'elles considèrent essentielles. La sensibilisation, l'information, l'échange vont également dans ce sens. La démarche ascendante menée à Nantes Habitat a pour objectif de ne pas déconnecter les actions entreprises avec la réalité de l'activité de chacun. Elle amène, par l'échange de point de vue, par l'écoute de l'autre, à innover, à changer nos pratiques et à comprendre les besoins, les attentes, les désirs de chacun. Christian RIQUELME estime que « nous devons être utiles à la société, être utiles aux habitants, être utiles au territoire ».

### **Changer notre perception**

Pour autant le passage d'une société à une autre, d'un fonctionnement à un autre, n'est pas toujours aisé. Il existe de nombreuses études sur la conduite du changement, preuve que la métamorphose n'est pas toujours acquise et simple à développer. La métamorphose peut être effrayante dans le sens où l'on ne sait pas ce que l'on va devenir. Nous aspirons tous à changer, à évoluer mais nous ne souhaitons pas toujours perdre des choses auxquelles nous sommes attachés ou qui nous rassurent. Le but n'est donc pas de stigmatiser un comportement par rapport à un autre mais de faire que chacun puisse contribuer à ouvrir une nouvelle voie.

A l'heure actuelle par exemple, dans le domaine de l'environnement, beaucoup de discours inspirent un sentiment de culpabilité et de saturation à ceux qui souhaiteraient vivre comme bon leur semble. Il semble alors nécessaire d'aller au-delà de ce sentiment en donnant plus d'envergure à la réflexion sur le changement climatique de plus en plus critiquée. Si l'on demande de repenser la mobilité c'est également pour favoriser l'équité de l'accès aux ressources, c'est désengorger les villes du trafic automobile, c'est rendre l'air plus respirable et agir pour la santé de tous, c'est limiter le noircissement des façades, c'est réduire les nuisances sonores... Cette énumération donne une idée des arguments favorisant une meilleure appropriation de la problématique de la mobilité en donnant un sens, des valeurs, des motivations partagées par un plus grand nombre de personnes. Ainsi la question de l'utilisation de l'automobile n'est plus seulement un problème environnemental mais un « problème vital » qui concerne une part plus importante de la population. Les débats actuels sur le développement durable nous montrent que la voie de la métamorphose n'est pas sans heurts. Des contraintes de tous ordres (économiques, comportementaux, manque de repères...) viennent freiner un mouvement qui, bien au-delà de la protection de l'environnement, souhaite promouvoir une société nouvelle, l'émergence d'une « politique de civilisation ». Les initiatives déjà engagées ne sont pas connues de tous et il devient urgent, comme le souligne Edgard MORIN, de les recenser « et de les conjuguer en une pluralité de chemins réformateurs ».



## **Nantes Habitat s'investit**

C'est dans ce contexte que Nantes Habitat souhaite apporter sa pierre à l'édifice en mettant en œuvre une stratégie innovante de responsabilité sociétale et d'utilité sociale adoptée par son Conseil d'Administration le 17 décembre 2009.

Les fondements de notre activité de bailleur nous apportent cette sensibilité qui nous rend plus attentifs à l'ensemble de ces questions.

L'année 2009 a permis d'identifier les enjeux qui nous intéressaient et les premiers chantiers ont commencé. Ces multiples initiatives portées par une démarche ascendante s'enchaînent et se complètent de manière à proposer une architecture cohérente couvrant l'ensemble de nos activités.

L'environnement professionnel tout d'abord nous permet de couvrir ce qu'Adrien PONROUCH nomme le champ interne. Les quatre chantiers qui y sont déclinés constituent le socle de notre organisation.

## **L'agenda 21 des services**

L'agenda 21 des services, véritable plaque tournante des idées des collaborateurs (bouillonnement créatif) recense au 1<sup>er</sup> mars une soixantaine de fiches. Confirmation d'actions déjà menées, respect réglementaire, attentes des agents, toutes sont l'expression d'un besoin, d'un manque ou d'un dysfonctionnement qu'il faut traiter au plus vite. En constante évolution, il accueille régulièrement de nouvelles fiches action reflet du dynamisme et de l'évolution de l'office.

Volet développement durable de notre accord d'entreprise, il comprend plusieurs fiches dont l'élaboration nécessitera un travail collégial avec les organisations syndicales.

Le groupe animé par Philippe CHAUVIER a lancé la rédaction de ces fiches, il reste désormais à chaque pilote la tâche de les rendre opérationnelles. Les envois seront réalisés au cours du premier semestre. Il conviendra également, avec la nouvelle direction de projet sur les performances clés, de fournir les indicateurs correspondants qui alimenteront notre rapport consolidé bisannuel publié, pour sa première édition, à la fin de l'année 2010.

Une double tâche attend désormais le groupe Agenda 21 des services :

- assurer le suivi de la rédaction des fiches actions jusqu'à leur approbation par le bureau 21 et, les cas échéant, les organisations syndicales, en conservant le découpage instauré par ses membres autour de l'acronyme « AVEC ». Il s'agira de suivre, de conseiller, d'expliquer, d'être le relais de l'ensemble des pilotes ;
- préparer l'évaluation des premières actions mises en œuvre au regard des préconisations explicitées par Christian RIQUELME dans le rapport *1913-2013 Nantes Habitat a cent ans*. Il s'agira, de réaliser une procédure documentaire au regard des indicateurs de réussite, de mettre en place le processus démocratique de confrontation des parties prenantes pour ensuite consolider notre politique durable.

Ce travail a fortement mobilisé ce groupe au cours du second semestre 2009. Il a su, entre ses multiples sollicitations, se réunir régulièrement et proposer un travail de qualité.



## Plan Climat-Energie territorial

Nantes Métropole, chef de file européen pour la lutte contre le changement climatique, est l'animateur territorial de projets exemplaires menés par toutes les organisations locales. Elle propose ainsi des plans d'accompagnement pour la réalisation de plan climat. Le groupe animé par Magali BEDOK s'inscrit dans cette démarche et poursuit son travail de collecte d'informations auprès de l'ensemble des directions de Nantes Habitat. Débuté en septembre 2009, l'état des lieux doit nous permettre de dégager des pistes d'actions concrètes et crédibles. Il met en avant le précieux travail mené depuis plusieurs années et montre que l'Office est précurseur sur ces différentes problématiques. Les démarches conduites étaient innovantes, il reste à les actualiser, les relancer, leur insuffler un nouvel élan. Les nouvelles actions viendront enrichir un plan qui complète utilement notre plan stratégique de patrimoine ou notre plan de performance énergétique. La tâche était complexe tant les données étaient disséminées mais le groupe a réussi, autour d'un plan structuré, à donner une grille de lecture cohérente à ce diagnostic.

Elément important du plan climat, le plan de mobilité proposera une mise à jour de la gestion de nos déplacements instaurée depuis la première convention signée avec Nantes Métropole en 2004, maintes fois enrichie depuis. Sujet sensible, la démarche préconisée est résolument ascendante pour assurer une adéquation optimale entre les attentes et les besoins des utilisateurs avec les multiples moyens qui sont à notre disposition. Un questionnaire quantitatif a d'ores et déjà été transmis à l'ensemble du personnel, le taux de retour important montre l'intérêt porté par les collaborateurs à cette démarche. Il est complété par un cycle de réunions en agences et au siège ouvert à un panel représentatif des métiers favorisant ainsi l'échange de points de vue et la remontée d'informations sur la mobilité actuelle et la mobilité attendue. Les actions qui ressortiront intégreront notre agenda 21 des services, les deux démarches étant complémentaires et transversales. Enfin, autre initiative intéressante à suivre et à concrétiser dans le domaine de la mobilité : le travail mené par Nantes Métropole pour faciliter l'insertion professionnelle en renforçant la mobilité des demandeurs d'emploi par le développement des circulations douces. Les quartiers des Dervallières et de Malakoff ont été identifiés comme sites potentiels pour conduire cette nouvelle approche regroupant initiation, création de stationnements deux roues sécurisés, ouverture des espaces par une voirie adaptée.

Il conviendra également de mieux informer et sensibiliser sur la question climatique. En effet, suite à l'échec de la Conférence de Copenhague, les climato-sceptiques sont nombreux à trouver un écho de plus en plus important dans le monde. Leurs revendications sont légitimes et le débat reste ouvert sur des questions parfois très complexes à appréhender. De plus en plus de médias titrent sur ce nouveau rapport de force qui ne doit toutefois pas être un frein à notre volonté de modernisation. En effet, comme il est mentionné plus haut, la performance énergétique et la refonte de notre plan de déplacement ne recouvrent pas qu'une question environnementale et les signaux qui nous poussent « à faire » ne sont pas toujours ceux auxquels nous aurions pensé de prime abord. Comme l'a dit Christian RIQUELME lors du Forum du droit public du 15 mars 2010, nous devons changer nos comportements et donner de la valeur à notre démarche pour promouvoir cette métamorphose invisible qui s'attaque aux « problèmes vitaux », aux « maux » de notre société qui ne sont pas tous, loin s'en faut, de nature écologique.

A l'instar du groupe Agenda 21 des services, le groupe plan climat devra proposer des fiches action suite aux conclusions de l'état des lieux. Il devra en assurer le suivi jusqu'à leur mise en œuvre. Il proposera aussi les indicateurs d'évaluation qui alimenteront le rapport consolidé bisannuel de développement durable. Un grand challenge à relever dans une métropole très impliquée dans une démarche territoriale de grande ampleur.



## **Gestion différenciée des espaces extérieurs**

La gestion différenciée des espaces extérieurs n'échappe pas non plus à l'approche énoncée plus haut : il ne s'agit pas seulement de proposer une démarche environnementale. Ce travail a donc vocation à prendre tout autant en considération la fonction sociale des espaces extérieurs, une plus grande valorisation du métier de jardinier, une utilisation raisonnée des produits chimiques (dangereux pour la santé et pour la biodiversité), une gestion innovante des déchets verts... Depuis le mois de septembre 2009, un groupe s'est constitué autour de Jérôme CRUAUD pour adapter cette nouvelle approche à Nantes Habitat. Ce travail prend évidemment en compte le redécoupage des espaces en cours avec Nantes Métropole. Toutefois, il doit être l'occasion de faire valoir la continuité de nos espaces verts (prônée dans le Grenelle de l'environnement par la trame verte et bleue) et de renforcer notre partenariat avec les services de la ville.

Dans un premier temps, le groupe a réalisé un inventaire quantitatif et qualitatif du patrimoine qui a permis de définir une classification des espaces. En effet, la gestion différenciée propose de classer les espaces en fonction de leurs usages, leurs spécificités et leurs fonctions afin de leur attribuer le niveau de prestation approprié. Par exemple, un parc pour enfant proscritra obligatoirement l'usage de produits phytosanitaires, la nature du sol correspondra à un usage intensif, la fréquence d'entretien variera... Il s'agit de repenser notre organisation pour une gestion raisonnée et adaptée. 4 niveaux ont donc été définis et correspondent à un type d'entretien et d'aménagement spécifique. Comme indiqué dans notre Agenda 21 : « il ne s'agit pas d'imposer mais de définir un cadre pour l'action ».

Parallèlement, tout un travail a été réalisé pour proposer des alternatives au désherbage chimique (paillage, prairies fleuries, désherbage thermique...), principale contrainte pour les jardiniers. D'autre part, les équipes seront systématiquement sollicitées pour concevoir les aménagements extérieurs dans nos constructions neuves et nos requalifications. Pour cela, une programmation précise, adossée à notre plan stratégique de patrimoine et notre plan pluriannuel de maintenance, sera soumise à Jérôme CRUAUD afin d'anticiper ces nouvelles dispositions. Les premiers chantiers concernés arriveront très prochainement. La gestion différenciée nous amène donc à repenser le métier de jardinier, cette nouvelle qualification sera appréhendée dans un plan de formation ambitieux pour les agents d'entretien des espaces extérieurs.

Enfin, il reste encore à traiter des points essentiels dans cette stratégie. Le premier est la valorisation des déchets verts avec la volonté de développer les filières énergétiques et/ou organiques (compost et paillage par exemple). Une partie des déchets produits est déjà recyclé, il faut donc désormais généraliser ce système. Des discussions sont en cours avec le Conseil général pour intégrer une plateforme de stockage du bois destiné aux chaufferies et nous préparons un partenariat avec l'association Compostri pour disposer des composteurs collectifs de pieds d'immeuble utiles à la fois pour les habitants et nos jardiniers. Une cartographie sera d'ailleurs éditée dans ce sens recensant tous les sites potentiels pouvant accueillir les composteurs et une cartographie d'implantation de récupérateurs d'eau pour diminuer notre prélèvement sur cette ressource.

Le travail réalisé sera présenté dans les sept agences par Jérôme CRUAUD au mois de juin afin que chacun s'approprie cette nouvelle démarche. Enfin, Matthieu COASNE accompagnera le groupe dans la définition d'action de communication à destination de nos locataires. En effet, cette démarche doit être comprise et acceptée par les habitants qui en sont d'ailleurs de fortes parties prenantes.



## Gestion différenciée de l'entretien et de l'éclairage

Le travail sur la gestion différenciée de l'entretien a permis de mieux connaître les habitudes, les contraintes, les attentes de nos agents. La réflexion est vaste, la notion de différenciation impose une attention particulière à l'ensemble des situations existantes. Elle comprend notamment une refonte de nos contrats de prestation avec les entreprises de nettoyage. Dans ce domaine, la charte à l'initiative du SENRO (Syndicat des Entreprises de Nettoyage de la Région Ouest) signée par plusieurs entreprises et collectivités constitue une base à exploiter utilement. C'est également l'occasion de rencontrer nos fournisseurs et d'avoir une vision nouvelle des produits et matériels existants. Les innovations dans le domaine sont nombreuses et ont toutes pour ambition de rendre le travail moins pénible et respectueux de la santé. Il faut donc repenser nos méthodes tout en maintenant notre grande qualité de service et en répondant aux besoins des principaux usagers. Au-delà de l'utilisation de produits davantage respectueux de l'environnement c'est tout un plan au service de l'épanouissement humain : confort visuel et olfactif, ergonomie des outils de travail, responsabilité sociétale vis-à-vis de nos fournisseurs, consommation en eau. Des critères d'appréciation par les habitants compléteront utilement nos indicateurs de réussite interne.

Une première phase de test produit sera lancée au mois de mai. La définition des besoins devra donc être connue rapidement dans la mesure où nous renouvelons nos marchés de produits d'entretien au mois d'octobre 2010. Parallèlement, le remplacement du matériel sera progressif pour, à terme, être adapté à la morphologie et au travail de chaque agent. Le cahier des préconisations correspondant sera remis au mois de juin 2010. Ettayeb JEDDI et les collaborateurs en charge de l'entretien se mobilise pour trouver des solutions concrètes et appropriées pour une mise en œuvre effective de la gestion différenciée de l'entretien au second semestre 2010.

La gestion différenciée de l'éclairage réunit un groupe comprenant au moins un représentant de chaque agence, des ateliers techniques, de la DASC et de la DHRU. Une expérimentation est en cours dans les sept agences et permettra de répondre aux interrogations relatives à l'utilisation des ampoules nouvelle génération, à la solidité et à la fiabilité du matériel. Les multiples objectifs ont été intégrés par le groupe, ils permettront la rédaction d'un cahier des préconisations qu'il conviendra de valider avec l'ensemble des directions. Les objectifs poursuivis sont l'amélioration du confort visuel, la lutte contre le sentiment d'insécurité, l'« éclairage juste » visant à réduire nos consommations électriques et donc la quittance des locataires, favoriser les énergies renouvelables... En outre il s'agit également de simplifier nos commandes qui, à l'heure actuelle, contiennent un nombre impressionnant de références.

## Guide de la maîtrise d'usage

Accompagné par un prestataire extérieur, nous avons lancé trois expérimentations. Il s'agit de favoriser un dialogue entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le maître d'usage, véritable expert du quotidien, afin de requalifier le patrimoine en l'adaptant aux besoins, attentes et désirs exprimés (utile dans les constructions neuves). Ce travail s'organise autour de trois principes clés que l'on retrouve dans les démarches qualité :

- **Faire bien** : répondre aux **besoins** basiques, ce qui est fondamental ;
- **Faire mieux** : répondre aux **attentes**, améliorer la qualité des prestations en lien avec l'usage ;
- **Faire autrement** : répondre aux **désirs** latents, une attention qui ferait plaisir.



Il conviendra d'encadrer cette participation des locataires en définissant les temps et les modalités de concertation. Le travail mené depuis le mois de septembre 2009 servira également à la proposition de refonte de la Charte de l'amélioration de l'habitat que nous proposerons à nos associations de locataires. A l'heure actuelle cette phase n'a pas encore fait l'objet de discussions préalables ni de validation du CODIR.

Beaucoup à Nantes Habitat se sont investis et s'investissent encore pour porter ce nouveau concept qui vient renouveler une approche ancienne que nous devons adapter aux nouveaux rythmes de vie, aux nouvelles relations sociales et aux nouvelles dynamiques urbaines. Les collaborateurs de Nantes Habitat sont nombreux à promouvoir cette démarche impulsée par Julie FAUCILLON, Soizic GEFFROY-MANGIN, Bernadette PEAUDEAU, Christèle RENAUD-MARTIN et Christian MAYEUR, directeur d'Entrepard. Toutefois, la maîtrise d'usage ne se cantonne pas à la mise en place d'ateliers, les réflexions émises par les locataires au quotidien et dont les agents de terrain sont les récepteurs sont également des sources d'amélioration permanentes qu'il faudra prendre en compte. De plus, les études sociales issues d'entretiens individuels seront des compléments pertinents.

En outre, l'écoute active, moyen essentiel pour faciliter l'expression des habitants a fait l'objet de trois sessions de formation. Elle consiste à instaurer une nouvelle relation entre l'émetteur et le récepteur en adoptant une posture et une attitude favorisant l'échange et en créant un espace de confiance entre les deux parties. Vu leur succès, ces formations seront par la suite reconduites en interne afin que chacun puisse s'approprier ces techniques de dialogue. L'écoute active permet au collaborateur d'apporter une plus-value à la concertation mais elle permet également d'améliorer la gestion de nombreux projets en interne et en externe : démarches qualité et développement durable, démarche ascendante de sollicitation des collaborateurs, rencontre des locataires de plus de 20 ans, démarche d'association des locataires de l'office...

Afin de donner un cadre pour l'action à l'ensemble des collaborateurs de Nantes Habitat, un guide de la maîtrise d'usage sera diffusé au mois de juin 2010. Il mêlera théorie et pratique, proposera un retour d'expérience d'Offices déjà lancés dans ces démarches ainsi qu'un descriptif des ateliers d'usage conduits au cours de nos trois expérimentations :

- sur l'Agence Bottière : Grande Noue Nord et Basinerie 1 ;
- sur l'Agence Watteau : B1 ;
- sur l'Agence Jamet : Bourderies.

Chaque projet est différent et nécessite une approche particulière. Le système n'est pas reproductible mais comporte les mêmes fondements qu'il faut adapter au contexte.

## **Normes ISO 26000 et ISO 14001**

En 2010, la norme ISO 26000 rentre dans la dernière ligne droite devant conduire à son adoption en milieu d'année et à sa mise en œuvre en fin d'année ou au début 2011. La période de gestation a été longue, puisque, initiée en 2001 par des associations de consommateurs, la réflexion a véritablement pris forme à partir de 2004. Elle a mobilisé au total 90 pays et 40 organisations. A l'issue des votes opérés en février 2010, l'*avant-projet* soumis à enquête probatoire au dernier trimestre 2009, est devenu *projet*. Il sera cette fois mis en débat lors de la conférence de Copenhague programmée du 14 au 21 mai 2010. Le calendrier est donc très serré. Cette dernière étape est décisive.



Pour sa part, reprenant l'initiative impulsée en 2008 par l'Assemblée des Départements de France et qui s'était soldée par l'édition et la publication d'un guide à l'attention des Conseils Généraux, Nantes Habitat a ouvert ce chantier, qu'anime, pour son stage en Master 2, Ornella HMANA, de l'Université Catholique d'Angers, également chargée de réfléchir aux modalités d'adaptation de notre système qualité à la norme environnementale ISO 14001. Le guide ISO 26000 que va bientôt mettre en ligne notre office, paraîtra donc avant l'édition officielle de la norme. Il sera le résultat d'un travail mené avec d'autres organismes. Ses axes forts en ont été tracés lors du forum du droit public du 15 mars 2010, quand le Directeur général est intervenu sur le thème de la "métamorphose invisible" insistant sur "le rôle de Nantes Habitat et son identité territoriale et sociale".

### **Echo-projet**

Le concept d'écho-projet replace Nantes Habitat dans la dynamique des grands projets d'éco-quartiers aménagés sur la ville de Nantes. Alternant éléments incontournables et éléments spécifiques, leur mise en place requiert la définition de lignes directrices générales et d'un cadre pour l'action qui ne nous enferme pas dans un schéma préétabli mais nous permet d'adapter notre travail aux opportunités, contraintes, attentes de l'aménageur et du site. Il s'agit également pour nous de peser dans ces nouvelles dynamiques urbaines en tant que pourvoyeurs d'idées nouvelles, porteurs d'innovations et relais des habitants.

Nous avons accueilli au premier trimestre deux élèves ingénieurs de l'école Centrale de Nantes, Sophie AOUTIN et Anne-Charlotte RABAUD, pour esquisser les premiers contours de ce concept. Ce travail a permis de faire ressortir des idées fortes sur le rôle et le positionnement de Nantes Habitat dans les éco-quartiers. Ce rapport, remis le 24 mars, a fait l'objet d'un débat au sein de l'école Centrale, auquel ont été associés Christian RIQUELME et moi-même. Il est le point de départ de notre réflexion et sera enrichi au cours de cette année 2010.

Il devra prendre en compte les idées fortes issues d'autres chantiers de l'Agenda 21, qui ont toute leur place dans la définition d'un écho-projet. La maîtrise d'usage d'une part avec la volonté de se faire la caisse de résonance des besoins, attentes et désirs de nos locataires. Avec une difficulté : les éco-quartiers sont souvent construits sur des parcelles n'accueillant pas encore d'habitants, il est donc impossible de pouvoir prendre en considération leur point de vue. Toutefois, l'expérience acquise lors d'autres phases de concertation doit nous permettre de répondre utilement à leurs préoccupations. La performance énergétique d'autre part, un élément incontournable à l'heure actuelle pour les promoteurs des éco-quartiers. Cette approche laissera une large part à la réflexion sur les énergies renouvelables et à leur intégration dans le paysage urbain. La gestion différenciée des espaces verts : composteurs collectifs, récupérateurs d'eau, limitation des produits phytosanitaires... Enfin, le concept d'écho-projet intégrera notre démarche de certification ISO 14001. D'autres chantiers de notre stratégie de responsabilité sociétale et d'utilité sociale viendront utilement se greffer à ces travaux mais ne sont pas répertoriés ici.

### **Coût global**

Le groupe de travail animé par Sophie LANGLOIS a en charge une démarche complexe et encore peu développée dans le domaine du logement social : la création d'un référentiel coût global. Un travail d'autant plus difficile qu'il nécessite l'appui de spécialistes dont



nous ne disposons pas dans nos effectifs. Cela constitue d'ailleurs un obstacle majeur à l'avancée de ce référentiel, les universitaires étant peu nombreux sur ce créneau. Toutefois, le groupe a su, grâce à la compétence de chacun, réaliser un travail de collecte d'informations indispensables à la définition du périmètre d'étude. En effet, les approches coût global préconisées sont nombreuses et, en fonction du secteur d'activité, requièrent des données différentes.

Par la suite, pour illustrer et rendre plus concret ce travail, un groupe d'habitation a été choisi, La Lande, et sert de sujet d'étude. L'organisation transversale a permis de réunir rapidement les éléments intéressants sur ce projet. En outre, le groupe s'est déplacé sur site pour aider à l'analyse qualitative de l'obsolescence et connaître les réalités du site. Les premières conclusions seront présentées lors de la Journée Annuelle du Personnel.

Enfin, au second semestre 2010, le référentiel sera testé sur un groupe déjà démolé et sur une opération en construction neuve. Pour finaliser ce travail, une analyse statistique et mathématique est nécessaire. Cependant, la recherche de stagiaire s'est pour le moment révélée infructueuse et l'annonce a été de nouveau diffusée sur de multiples canaux. Si la situation perdure, nous envisagerons de travailler avec des bureaux d'étude spécialisés dans ce domaine. Il est nécessaire de finaliser ce référentiel au regard des multiples enjeux qu'il recouvre.